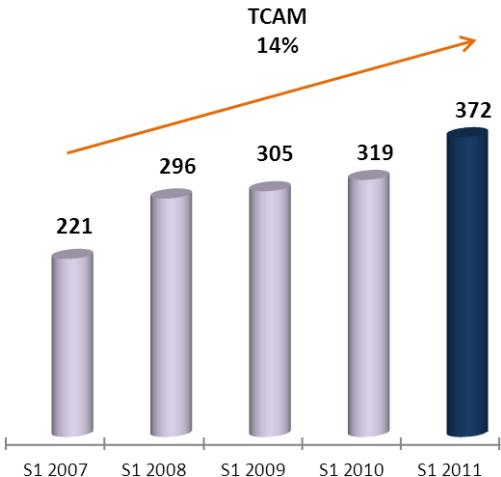


Chiffres clefs – Groupe Eurofins Scientific
 selon les normes internationales (International Financial Reporting Standards)

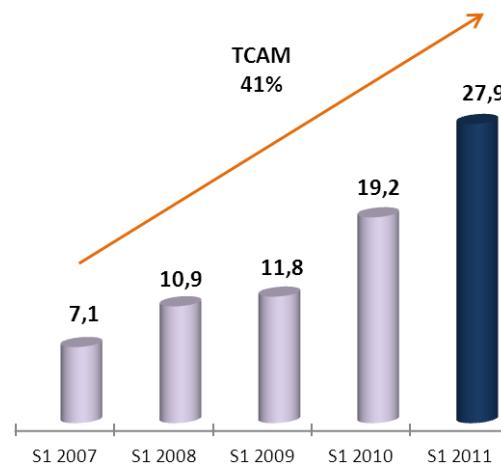
Chiffre d'affaires en M€



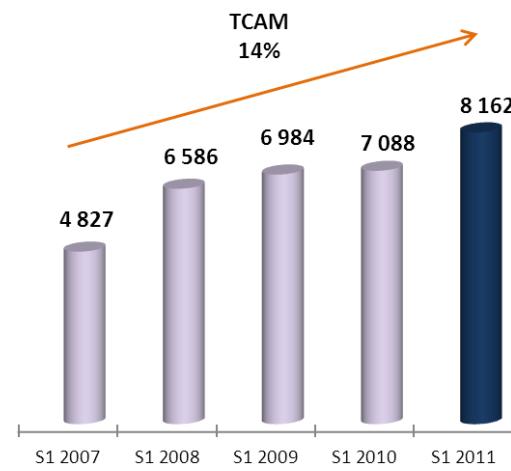
EBITDA en M€



Flux de trésorerie d'exploitation après impôts en M€



Effectif Moyen
 (Equivalent Temps Plein)



S1 = premier semestre de l'exercice

TCAM = taux de croissance annuel moyen

Le présent rapport financier semestriel est établi conformément au III de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier. Il comprend un rapport semestriel d'activité pour la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 30 juin 2011, les comptes consolidés du Groupe Eurofins Scientific au 30 juin 2011, une section facteurs de risque, l'attestation du responsable du document et le rapport des commissaires aux comptes.

Profil de l'Entreprise

Eurofins Scientific – un acteur global de la bio-analyse

Eurofins Scientific est une société franco-allemande du secteur des sciences de la vie spécialisée dans la prestation de services analytiques pour des clients issus de nombreux secteurs incluant l'industrie pharmaceutique, alimentaire et l'environnement.

Avec un effectif de plus de 9 500 personnes, un réseau de plus de 150 laboratoires répartis dans 30 pays et un portefeuille riche de plus de 100 000 méthodes d'analyse permettant de valider la traçabilité, l'authenticité, l'origine, la sécurité, l'identité et la pureté des substances biologiques et de nombreux produits, le Groupe investit afin d'offrir à ses clients des services analytiques de grande qualité, avec des résultats fiables et rapides ainsi que des prestations de conseil par des experts hautement qualifiés.

Le Groupe Eurofins est le leader mondial sur le marché de l'analyse agro-alimentaire, de l'environnement et des produits pharmaceutiques et figure parmi les trois premiers prestataires mondiaux dans les activités de Laboratoire Central et de services génomiques. Le Groupe a l'intention de poursuivre une stratégie de développement qui repose sur l'élargissement de ses technologies et de sa présence géographique. Par des programmes de R&D et par acquisitions, le groupe intègre les derniers développements technologiques qui lui permettent d'offrir à ses clients un ensemble de solutions analytiques sans équivalent sur le marché, ainsi que la gamme la plus complète de méthodes d'analyse.

Un des acteurs internationaux les plus innovants du secteur, Eurofins est idéalement positionné pour satisfaire les exigences de qualité et de sécurité toujours croissantes de ses clients et des organismes de réglementation à travers le monde.

Information Actionnaires en bref

Place boursière de cotation

NYSE Euronext Paris (introduction le 24/10/1997)

Segments/ Indices de référence

Paris: Next150, Next Biotech, SRD et Compartiment B

Secteur d'activité

Santé, Prestataire de soins de santé

Code

ISIN : FR 0000038259

Tickers

Reuters EUFI.PA, Bloomberg ERF:FP

Avertissement

CE COMMUNIQUE CONTIENT DES INFORMATIONS A CARACTÈRE PRÉVISIONNEL ET DES ESTIMATIONS QUI COMPORTENT DES FACTEURS DE RISQUE ET D'INCERTITUDE. CES DONNÉES PRÉVISIONNELLES ET CES ESTIMATIONS REPRÉSENTENT L'OPINION D'EUFINS SCIENTIFIC A LA DATE DE CE COMMUNIQUE. ELLES NE REPRÉSENTENT PAS UNE GARANTIE DE PERFORMANCES FUTURES ET LES ÉLÉMENTS PRÉVISIONNELS QUI SONT DÉCRITS PEUVENT NE PAS SE

Capital social (au 30/06/2011)

1 433 257,60 € (14 332 576 actions de 0,10 €)

Actionnariat (structure simplifiée au 30/06/2011)

46% Analytical Bioventures SCA
54% flottant

Relations Investisseurs

Groupe Eurofins Scientific
Tél: +32 2 769 7383
E-mail: ir@eurofins.com

Site Internet

www.eurofins.com

PRODUIRE. EUFINS SCIENTIFIC DECLINE TOUTE INTENTION OU OBLIGATION D'ACTUALISER L'UNE QUELCONQUE DE CES INFORMATIONS PRÉVISIONNELLES ET DE CES ESTIMATIONS. TOUTES LES DECLARATIONS ET ESTIMATIONS SONT ÉTABLIES SUR LA BASE DES DONNÉES QUI SONT À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CETTE PUBLICATION, MAIS LEUR VALIDITÉ NE PEUT ÊTRE GARANTIE.

Rapport d'Activité du premier semestre 2011

Toutes les données financières figurant dans ce rapport ont été établies sur la base des normes comptables IFRS. Tous les chiffres correspondent aux chiffres consolidés du groupe Eurofins Scientific et ont fait l'objet d'une revue limitée par les commissaires aux comptes de la société.

Chers Actionnaires,

Eurofins a le plaisir d'annoncer des résultats au-delà des attentes au T2 2011, avec une croissance du chiffre d'affaires de 23% à 208 M€ incluant d'une part une forte croissance organique soutenue par l'augmentation des volumes d'analyses, la signature de nouveaux contrats, des gains de parts de marché et d'autre part la contribution positive de Lancaster. La forte progression des marges à travers le Groupe a stimulé à son tour le résultat net en hausse de 84% à 13 M€ au T2 2011. Sur le premier semestre 2011, les ventes ont crû de 17% à 372 M€ et le résultat net a triplé à 15 M€ par rapport au S1 2010.

Les résultats clés du Groupe ont été les suivants :

- Chiffre d'affaires consolidé en hausse de 22,6% à 207,8 M€ au T2 2011, incluant une croissance organique de plus de 8%. Au premier semestre 2011, le chiffre d'affaires s'est élevé à 372,1 M€, en progression de 16,8% par rapport au S1 2010 ;
- Augmentation de l'EBITDA de 42,7% à 34,9 M€ au T2 2011 soit une hausse de la marge d'EBITDA de 240 pb par rapport au T2 2010, avec un EBITDA ajusté⁽⁴⁾ de 38,1 M€ pour une marge d'EBITDA ajustée de 18,3%. Au S1 2011, l'EBITDA ajusté s'est élevé à 57,4 M€ pour une marge de 15,4% au cours du premier semestre qui est traditionnellement plus faible en termes d'activité ;
- Le solide momentum de croissance et de rentabilité a permis de doubler le résultat brut d'exploitation à 30,0 M€ et de tripler le résultat net à 14,6 M€ au S1 2011 ;
- Augmentation de 45% du flux de trésorerie d'exploitation après impôts à 27,9 M€ au S1 2011 malgré une hausse provisoire du Besoin en Fonds de Roulement ;
- Après paiement de l'acquisition Lancaster, la dette nette consolidée au 30 juin 2011 s'élevait à 271,1 M€, représentant 1,0x les fonds propres et 2,1x l'EBITDA normalisé, soit un niveau sensiblement inférieur aux limites maximales autorisées de 1,5x et 3,5x respectivement, alors que l'EBITDA intègre seulement un trimestre de contribution de Lancaster.

La forte croissance organique enregistrée par le Groupe, en dépit d'une présence encore limitée dans les pays émergents, reflète les retombées positives de nos investissements dans la construction d'un réseau international de laboratoires ultramodernes. L'accroissement des gains de productivité générés par la rationalisation d'une infrastructure optimisée commence à se matérialiser dans l'expansion des marges. Nos différents secteurs d'activité continuent d'améliorer leurs performances sur leurs marchés respectifs. Nous sommes confiants dans le fait que nos investissements ciblés devraient permettre au Groupe de continuer à se développer favorablement malgré un contexte économique incertain. Eurofins réaffirme ses objectifs à moyen terme d'atteindre un chiffre d'affaires d'1 milliard d'euros et une marge d'EBITDA de 21% d'ici 2013.

Au deuxième trimestre 2011, le chiffre d'affaires consolidé a crû de 22,6% à 207,8 M€, grâce à la poursuite du momentum de croissance observé sur nos différents marchés. Outre la consolidation de Lancaster au T2 2011 qui a soutenu les performances d'Eurofins, la croissance organique de plus de 8% enregistrée au deuxième trimestre confirme la tendance positive observée au cours des quatre derniers trimestres mais aussi les retombées positives des investissements du Groupe sur les cinq dernières années. L'accélération de la croissance a permis

d'atteindre un chiffre d'affaires de 372,1 M€ au S1 2011, en hausse de 16,8% par rapport au S1 2010.

Sur le plan géographique, les principaux marchés du Groupe ont enregistré la plus forte croissance, et reflètent la position de leader d'Eurofins permettant de capter des volumes croissants d'analyses. Outre la contribution positive de Lancaster au T2 2011, les activités d'Eurofins aux Etats-Unis ont continué de bénéficier du renforcement de nos positions de marché, et d'une manière générale des tendances positives observées sur les marchés de l'analyse des produits alimentaires et pharmaceutiques.

Parmi les différentes activités d'Eurofins, le marché des analyses de produits agroalimentaires ne cesse de se renforcer grâce aux tendances positives structurelles (nouvelles réglementations) et à certains développements ponctuels propres à ce marché (scandales alimentaires). La reprise d'activité sur le marché des analyses environnementales s'est poursuivie avec une croissance modérée en ce qui concerne les analyses de l'eau, de l'air et des sols. L'activité d'analyse des produits pharmaceutiques a affiché une solide croissance au T2 2011, qui devrait rester robuste selon les tendances actuelles. L'activité de prestations d'analyses d'Eurofins pour les phases précliniques et cliniques pour l'industrie pharmaceutique semble se stabiliser. Dans la plupart de ses segments d'activités, Eurofins continue d'accroître ses parts de marché par le gain de nouveaux clients décident de changer de prestataire et l'augmentation du volume d'analyses chez de nombreux clients existants.

Rentabilité

Eurofins a enregistré une solide croissance de l'EBITDA normalisé de 38,7% à 37,2 M€ au deuxième trimestre 2011, soit une progression de la marge d'EBITDA normalisée de 210 pb à 17,9%. Au premier semestre 2011, ce dernier s'est élevé à 55,0 M€, en hausse de 37,3% par rapport au S1 2010, pour une marge de 14,8%. Même si l'on intègre les modestes coûts exceptionnels, l'EBITDA au T2 2011 d'un montant de 34,9 M€ représente encore une marge de 16,8%, soit le niveau le plus élevé depuis 2005 au T2.

La progression de la marge d'EBITDA est encore plus évidente une fois retraité les pertes liées aux start-ups du Groupe qui, comme annoncé précédemment, devraient diminuer progressivement vers un niveau inférieur à 5 M€ en 2011, et atteindre l'équilibre d'ici 2013. L'EBITDA ajusté de ces pertes s'est élevé à 38,1 M€ au T2 2011 et 57,4 M€ au S1 2011, pour des marges de 18,3% et 15,4% respectivement.

La poursuite de la progression des marges au T2 et au S1 2011 démontre le levier sur les marges opérationnelles suite à aux investissements massifs réalisés par Eurofins sur les cinq dernières années. Les coûts d'exploitation continuent de croître moins rapidement que le chiffre d'affaires. Malgré l'augmentation de 22% des frais de personnel et de 16% des achats et charges externes au T2 2011, ces deux postes de charges ont diminué en pourcentage du CA à 48,7% et 35,1% respectivement pour 52,5% et 37,8% au trimestre précédent. Cette baisse devrait se poursuivre au S2, et en particulier au dernier trimestre grâce à des ventes plus importantes attendues sur le reste de l'année du fait de la saisonnalité évoquée précédemment.

L'impact à peu près constant des amortissements et provisions en pourcentage du CA, et la hausse des ventes et des marges au T2 2011, se sont traduits par une augmentation de 70% du résultat brut d'exploitation à 23,4 M€. Grâce à la solide croissance du chiffre d'affaires et de la

rentabilité du Groupe, le résultat net part du groupe a progressé de 84% à 13,0 M€ au T2 2011. Au S1 2011, Eurofins a doublé son résultat brut d'exploitation à 30,0 M€ et triplé son résultat net à 14,6 M€.

Bilan

Le total bilan du Groupe s'est élevé à 861,7 M€ à fin juin 2011, soit un niveau stable par rapport au trimestre précédent. A noter une baisse du montant de la trésorerie liée au paiement de l'acquisition de Lancaster compensée par l'augmentation des actifs immobilisés liée à l'acquisition. Malgré le paiement de Lancaster, Eurofins a clôturé le premier semestre 2011 avec un niveau de trésorerie de 81,0 M€, lequel, ajouté aux flux de trésorerie croissants attendus sur le reste de l'exercice, assure au Groupe les capacités de financement suffisantes pour exécuter son plan de croissance au moins sur les trois prochaines années.

En dépit du décaissement évoqué ci-dessus, la structure financière du Groupe reste solide. Avec une dette nette consolidée de 271,1 M€ au 30 juin 2011 (198,0 M€ au 30 juin 2010), les ratios de dette nette ont atteint respectivement 2,1x l'EBITDA normalisé et 1,0x les fonds propres et restent par conséquent sensiblement inférieurs aux limites maximales autorisées de 3,5x et 1,5x respectivement. Ces ratios devraient diminuer significativement au cours des prochains trimestres du fait de l'amélioration de la rentabilité du Groupe et de la contribution positive de Lancaster à l'EBITDA consolidé. Il est intéressant de noter que les ratios ci-dessus intègrent seulement un trimestre de l'EBITDA généré par Lancaster consolidé à partir du T2 2011.

Le niveau de Besoin en Fonds de Roulement (BFR) a augmenté pour atteindre 7,1% du chiffre d'affaires au 30 juin 2011, contre 5,9% à fin mars 2011 et 5,7% à fin juin 2010. Cette hausse du BFR est due principalement à une combinaison défavorable temporaire des flux de trésorerie d'exploitation liée à la croissance de l'activité et au décalage de certains paiements. Comme annoncé dans un précédent communiqué, la Direction est pleinement confiante dans la capacité du Groupe à ramener le BFR à un niveau inférieur à 5% du CA, conformément à son objectif annuel, ce qui devrait permettre de générer des flux de trésorerie croissants sur le reste de l'exercice 2011.

Cash Flow et liquidités

Le solide momentum de croissance a permis à Eurofins de multiplier par près de trois le résultat avant impôts à 20,6 M€ au S1 2011. Malgré l'effet négatif de la hausse temporaire du BFR, la forte progression du résultat d'exploitation a dopé le flux de trésorerie d'exploitation après impôts de 45% à 27,9 M€.

Les investissements d'équipements ont atteint 11,9 M€ (11,4 M€ au T2 2010), représentant une baisse en pourcentage du CA à 5,7% au T2 2011 contre 6,7% au T2 2010. Au S1 2011, ces derniers se sont élevés à 20,7 M€ soit 5,6% du CA pour 6,1% au S1 2010. Par conséquent, malgré la hausse du BFR au T2 2011, l'augmentation des intérêts décaissés sur la période liée à la hausse de la dette financière, et le doublement du dividende versé aux actionnaires en juin 2011 (en 2010, le dividende avait été versé en juillet), le solde négatif de flux de trésorerie(5) du Groupe a été réduit significativement de 5,5 M€ à -6,6 M€ pour -12,1 M€ au S1 2010.

La Direction d'Eurofins réaffirme son message selon lequel le BFR devrait être normalisé au cours de l'exercice et, combiné à la poursuite de l'amélioration des résultats opérationnels, devrait permettre de dégager un flux de trésorerie positif sur l'exercice.

Perspectives

Les bonnes performances du Groupe réalisées au cours du premier semestre où l'activité est traditionnellement la plus modeste, renforcent la confiance de la Direction dans la réalisation de ses objectifs d'atteindre à moyen terme (2013) un chiffre d'affaires d'1 milliard d'euros et une marge d'EBITDA de 21%.

Je souhaiterais remercier l'ensemble de nos clients, employés, et actionnaires qui contribuent à notre succès.

Gilles Martin
Président Directeur Général



- (1) EBITDA : résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements, charges non décaissables liées aux options de souscription d'actions (O.S.), dépréciation des goodwill et amortissement d'actifs incorporels liés aux acquisitions.
- (2) Ajusté – présentation avant coûts non récurrents de réorganisation, activités non poursuivies et pertes liées à l'expansion du réseau de laboratoires/ start-ups.
- (3) Résultat brut d'exploitation : résultat d'exploitation avant charges non décaissables liées aux options de souscription d'actions (O.S.), dépréciation des goodwill et amortissement d'actifs incorporels liés aux acquisitions.
- (4) Normalisé : présentation avant coûts non récurrents/ de réorganisation mais incluant les pertes liées à l'expansion du réseau de laboratoires/ start-ups.
- (5) Solde de flux de trésorerie/ Flux de trésorerie disponible = flux de trésorerie dégagé par les opérations d'exploitation après impôts diminué des intérêts versés et du coupon versé aux détenteurs de l'instrument hybride et des flux de trésorerie dégagé par les opérations d'investissement (hors acquisitions).

Revenus d'exploitation

Eurofins a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 207,8 M€ au T2 2011, en progression de 22,6% par rapport au T2 2010 qui illustre la poursuite du momentum de croissance observé dans ses laboratoires suite à la finalisation de ses programmes d'investissement et de réorganisation. Outre la consolidation de Lancaster au T2 2011 qui a soutenu les performances du Groupe, Eurofins a enregistré sur la même période une croissance organique de plus de 8% à périmètre constant, confirmant ainsi la tendance positive des quatre derniers trimestres. Au premier semestre 2011, le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 372,1 M€, en progression de 16,8% par rapport au S1.

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique en valeur et en % :

en millions d'€	S1 2011	%	S1 2010	%
Benelux	36,8	9,9	36,5	11,4
Îles Britanniques	21,5	5,8	20,5	6,4
France	68,9	18,5	62,9	19,7
Allemagne	81,5	21,9	72,2	22,7
Amérique du Nord	58,3	15,7	32,8	10,3
Scandinavie	66,6	17,9	63,5	19,9
Autres pays	38,4	10,3	30,1	9,5
Total	372,1	100	318,6	100

A noter la reprise d'une forte croissance du chiffre d'affaires au T2 2011 sur les différents marchés d'Eurofins, notamment les principaux marchés du Groupe où la croissance a été la plus forte, mais aussi la poursuite du rebond d'activité des marchés qui avaient été davantage pénalisés par la récession économique mondiale (à savoir les îles Britanniques et le Benelux). L'Allemagne, premier marché du Groupe, continue de réaliser d'excellentes performances qui reflètent la position de leader d'Eurofins et facilite la capture de volumes croissants d'analyses. Aux Etats-Unis, la consolidation de Lancaster au T2 2011 a stimulé davantage encore la solide croissance d'Eurofins grâce au renforcement de ses positions de marché. En outre, les opportunités de ventes croisées d'analyses, susceptibles d'accroître le potentiel de croissance du Groupe, se confirment à mesure que progresse favorablement l'intégration de Lancaster. Enfin, les nouveaux marchés d'Eurofins continuent de prendre une part de plus en plus significative à la dynamique de croissance du Groupe, et les tendances de ces marchés indiquent qu'ils devraient constituer d'importants relais de croissance à l'avenir.

A travers les différents segments d'activité d'Eurofins, les facteurs de croissance séculaires qui soutiennent le marché des analyses de produits agroalimentaires (externalisation, nouvelles réglementations et augmentation des tests pour limiter les risques liés à l'internationalisation des sources d'approvisionnement) se traduisent par un accroissement évident de la demande et du volume d'analyses dans ce secteur. De plus, Eurofins bénéficie d'une solide réputation et attire un nombre croissant d'acteurs de l'industrie agroalimentaire et de la grande distribution qui se tournent de plus en plus vers le prestataire de services d'analyses le plus compétent afin de satisfaire aux exigences réglementaires souvent renforcées à l'occasion de scandales alimentaires.

Cette tendance se reflète d'une part dans l'élargissement de la demande d'analyses contractuelle des clients existants et d'autre part, dans le nombre croissant de nouveaux clients changeant de prestataire d'analyses au détriment de laboratoires de plus petite taille. La reprise d'activité dans les segments d'analyses environnementales s'est poursuivie avec une croissance modérée soutenue par des gains de parts de marché. Bien que l'activité de prestations d'analyses de phases précliniques et cliniques pour l'industrie pharmaceutique reste calme, les tendances indiquent une poursuite de la stabilisation sur ces segments. A contrario, l'activité d'analyse des produits pharmaceutiques a continué de croître, offrant un potentiel de nouveaux débouchés grâce aux effets de synergies commerciales attendus avec Lancaster.

D'une manière générale, les performances du Groupe au S1 2011 confortent la Direction dans la capacité d'Eurofins à atteindre ses objectifs sur le reste de l'exercice 2011.

Rentabilité

Au premier semestre 2011, l'EBITDA consolidé a progressé de près de 50% à 52,2 M€, avec une marge d'EBITDA en hausse de 300 points de base à 14%, soit le niveau de marge le plus élevé depuis 2005 au S1. Cette amélioration illustre les premières retombées positives des programmes d'investissement et de réorganisation finalisés à la fin de l'année 2010, avec une hausse des coûts d'exploitation de 13,5% au S1 2011, moins rapide que celle du chiffre d'affaires de 16,8%. Même si l'on retire les coûts non récurrents/ de réorganisation inclus au S1 2010, l'EBITDA normalisé progresse encore de 37,3% à 55,0 M€ au S1 2011. Compte tenu des effets saisonniers de l'activité, avec un chiffre d'affaires traditionnellement plus élevé au S2, la Direction d'Eurofins est optimiste sur la poursuite de l'amélioration des marges du Groupe sur le reste de l'exercice.

Les frais de personnel ont augmenté de 15,4% à 187,5 M€ et les achats et charges externes de 10,9% à 135,0 M€ pour 162,4 M€ et 121,7 M€ respectivement au S1 2010 hausse liée en partie à la consolidation de Lancaster. Ces deux postes de charges ont poursuivi leur tendance à la baisse en pourcentage du CA, les frais de personnel représentaient 50,4% du CA au S1 2011 pour 51,0% sur la même période de l'an dernier tandis que les achats et charges externes sont passés de 38,2% au S1 2010 à 36,3% au S1 2011. Cette baisse devrait se poursuivre au cours de l'exercice grâce à des ventes plus importantes attendues sur le reste de l'année du fait de la saisonnalité évoquée précédemment. Avec un impact à peu près constant des amortissements et provisions en pourcentage du CA, la hausse des ventes et des marges a dopé le résultat brut d'exploitation qui a plus que doublé de 14,6 M€ au S1 2010 à 30,0 M€ au S1 2011. Retraité des coûts non récurrents/ de réorganisation au S1 2010, ce dernier progresse encore de 66% sur la période à 32,8 M€.

L'effet combiné d'une forte croissance organique, de la contribution de Lancaster et des gains de productivité générés grâce à son programme d'investissement a permis à Eurofins de tripler son résultat net de 4,5 M€ au S1 2010 à 14,4 M€ au S1 2011.

Bilan

Le total bilan du Groupe s'est élevé à 861,7 M€ à fin juin 2011, soit un niveau stable par rapport aux trimestres précédents. A noter une baisse du montant de la trésorerie liée au paiement de l'acquisition de Lancaster compensée par l'augmentation des actifs immobilisés liée à l'acquisition. Malgré le paiement de Lancaster, Eurofins a clôturé le premier semestre 2011 avec un niveau de trésorerie de 81,0 M€.

En dépit du décaissement évoqué ci-dessus, la position d'endettement du Groupe reste raisonnable au regard de ses limites maximales d'endettement. Avec une dette nette consolidée de 271,1 M€ au 30 juin 2011 (198,0 M€ au 30 juin 2010), les ratios de dette nette ont atteint 2,1x l'EBITDA normalisé et 1,0x les fonds propres et restent par conséquent sensiblement inférieurs aux limites maximales autorisées de 3,5x et 1,5x respectivement. Ces ratios devraient diminuer significativement au cours des prochains trimestres du fait de l'amélioration de la rentabilité du Groupe et de la contribution positive de Lancaster au niveau de l'EBITDA consolidé. Il est intéressant de noter que les ratios ci-dessus intègrent seulement un trimestre de l'EBITDA généré par Lancaster consolidé à partir du T2 2011.

Le niveau de Besoin en Fonds de Roulement (BFR) a augmenté pour atteindre 7,1% du chiffre d'affaires au 30 juin 2011, contre 5,9% à fin mars 2011 (4,8% à fin mars 2010) et 5,7% à fin juin 2010. Cette hausse du BFR est due principalement à une réduction des flux de trésorerie à court terme liée à la croissance de l'activité et au décalage de certains paiements. Comme communiqué précédem-

ment, la Direction est confiante dans la capacité du Groupe à ramener le BFR à un niveau inférieur à 5% du CA, conformément à son objectif annuel, ce qui devrait permettre de générer des flux de trésorerie croissants sur le reste de l'exercice 2011.

Cash Flow et liquidités

Le Groupe a généré un résultat avant impôt de 20,6 M€ au S1 2011, près de trois fois supérieur à celui du S1 2010. En conséquence et malgré l'effet négatif de la hausse du BFR, le flux de trésorerie d'exploitation a augmenté de 45% à 27,9 M€ par rapport à 19,2 M€ sur la même période de l'an dernier.

Conformément aux objectifs du Groupe, les investissements d'équipements ont baissé en pourcentage du CA à 5,6% au S1 2011 par rapport à 6,1% du CA au S1 2010, pour des montants respectifs de 20,7 M€ et 19,5 M€, soit une hausse modérée de 6,6%. En dépit de l'augmentation des intérêts décaissés sur la période, liée à la hausse de la dette financière et du coupon versé aux détenteurs de l'instrument hybride au S1 2011, et du doublement du dividende versé aux actionnaires en juin 2011 (en 2010, le dividende avait été versé en juillet), les solides résultats opérationnels ont permis de réduire le solde négatif de flux de trésorerie au S1 2011 de 5,5 M€ à -6,6 M€ pour 12,1 M€ au S1 2010.

La Direction d'Eurofins estime que la poursuite de l'amélioration des résultats opérationnels combinée à un niveau de BFR normalisé, devraient renforcer significativement la génération de flux de trésorerie disponible sur le reste de l'exercice.

Activités commerciales et Marketing

Au premier semestre 2011, Eurofins a continué de tirer profit des efforts déployés au cours de sa récente phase d'investissement, comme l'illustrent les gains de parts de marchés réalisés dans ses différentes activités. Le Groupe continue de gagner la confiance de nouveaux clients sur ses différents marchés et d'augmenter la part des dépenses d'analyses captée chez ses clients existants. En Suède par exemple, Eurofins a remporté au T2 2011 un appel d'offre auprès du ministère de l'Agriculture pour la fourniture de services d'analyses des sols, renforçant ainsi son partenariat avec le secteur public. En France, le Groupe a signé récemment un contrat de services analytiques avec un grand industriel de l'alimentation animale.

En Chine, l'élargissement du panel de services d'analyses offert à un groupe agroalimentaire international démontre les efforts réalisés par le Groupe pour devenir un prestataire de premier choix au niveau mondial auprès de ses clients. En outre, la rapidité avec laquelle Eurofins noue de nouveaux partenariats en Chine avec des marques reconnues au plan mondial reflète pour une part la relation de confiance établie sur le long terme avec ses clients sur leurs marchés domestiques respectifs.

Eurofins a également enregistré des progrès significatifs dans le gain de parts de marché face à ses concurrents, en signant au T2 2011 un nouveau contrat d'analyses de l'eau pluriannuel avec une municipalité suédoise, confié auparavant à une société concurrente.

L'expertise et le leadership du Groupe continuent de s'illustrer, notamment à l'occasion des récents scandales alimentaires en Europe et des répercussions de la catastrophe nucléaire au Japon en mars 2011. Dans ces deux cas, Eurofins a démontré avec succès sa capacité à répondre rapidement et efficacement à de telles crises. Le Centre de Compétence d'Eurofins pour l'analyse des dioxines à Hambourg, est grâce à son expertise et à ses grandes capacités d'analyses microbiologiques, bien positionné pour fournir la gamme la plus complète de méthodes analytiques face aux exigences réglementaires

croissantes et à une demande de tests plus élevée après les contaminations alimentaires à la dioxine au mois de janvier et par la bactérie EHEC en mai 2011. A noter que le Groupe a la capacité d'offrir des services de même nature simultanément dans plusieurs pays. Par exemple, Eurofins est le seul réseau de laboratoires en Suède capable d'offrir des services d'analyses complets pour la détection de la bactérie EHEC.

De même, Eurofins est l'un des rares prestataires globaux de services d'analyses en laboratoire capable d'offrir de une vaste gamme de services à grande échelle pour l'analyse de la radioactivité dans les matrices alimentaires, segment où la demande s'est accrue considérablement suite aux répercussions du tsunami et aux dommages subis par la centrale nucléaire de Fukushima au Japon. Le Centre de Compétence d'Eurofins pour l'analyse des contaminants à Hambourg en Allemagne, a augmenté ses capacités analytiques dans le domaine de l'analyse des matériaux radioactifs suite à la catastrophe de Fukushima. A noter qu'Eurofins a ouvert un laboratoire dédié à l'analyse des matériaux radioactifs à Tokyo, en vue de faciliter le transfert de technologies et de soutenir la population et l'industrie agroalimentaire japonaises suite à cet incident tragique.

Au sein du pôle pharmaceutique, Eurofins Optimed, spécialisée dans les phases de recherche pré-clinique, a signé récemment un partenariat avec un centre américain d'essais cliniques, Spaulding Clinical, en vue de promouvoir mutuellement leur offre de services et de collaborer au développement d'études cliniques. Ce partenariat offre aux deux sociétés de nouvelles opportunités pour satisfaire les besoins des clients pharmaceutiques qui recherchent une large couverture géographique.

Acquisitions stratégiques et expansion géographique

L'acquisition de la société américaine Lancaster Laboratoires au premier semestre 2011 est la plus grande opération jamais réalisée par Eurofins. Lancaster a été consolidé à 100% dans les comptes du Groupe au T2 2011, et contribue sensiblement aux résultats consolidés, confirmant ainsi le caractère stratégique de cette acquisition.

En mai 2011, Eurofins a acquis la part restante des intérêts minoritaires de sa filiale GeneScan, spécialisée dans l'analyse et la détection des OGM. Aucune autre acquisition significative ou nouvelle implantation géographique n'est à signaler au cours du premier semestre. Tout en restant un acteur de la consolidation des marchés où il opère, le Groupe continue de suivre une politique d'acquisitions très sélective, conformément à son engagement d'atteindre ses objectifs à moyen terme d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires et 15 % de marge brute d'exploitation d'ici 2013.

Comme il a été communiqué précédemment, l'objectif d'Eurofins d'atteindre un chiffre d'affaires d'un milliard d'euros en 2013 a été formulé sur la base d'une hypothèse basse d'une croissance organique d'au moins 5% par an, complétée pour le reste par des acquisitions. Compte tenu des solides résultats des dernières acquisitions et d'une forte croissance organique au S1 2011, la Direction du Groupe estime disposer d'une marge de souplesse dans le rythme de ses acquisitions pour se montrer encore plus sélective.

Le Groupe ne prévoit pour le moment aucune création de start-ups sur de nouveaux marchés. En effet, la Direction concentre ses efforts sur l'existing afin de s'assurer que l'ensemble de ses activités dans les marchés en développement atteigne les standards du Groupe tant sur le plan opérationnel que financier.

Investissements, R&D et Infrastructure

La culture d'innovation des laboratoires d'Eurofins contribue à asseoir son leadership. Ses experts scientifiques et ses techniciens œuvrent pour maintenir le Groupe à la pointe de l'innovation dans le domaine des analyses en laboratoire, comme l'illustre le récent développement, par l'un de ses experts, d'une méthodologie permettant de détecter de multiples protéines spécifiques de composés allergisants simultanément à partir d'un test unique.

Les équipes d'Eurofins en France sont engagées activement dans différents projets lancés à l'initiative de la Commission Européenne, dont le plus récent est le projet « Core Organic II », visant à développer les méthodes d'analyses les plus prometteuses pour authentifier les produits alimentaires issus de l'agriculture biologique. Ce projet triennal réunit les plus grands acteurs de la bioanalyse tels qu'Eurofins, des agronomes du secteur public, des chimistes ainsi que des organismes d'inspection et de certification, provenant de onze pays de l'union européenne.

Le Groupe a également finalisé son programme de modernisation de ses laboratoires au S1 2011, avec l'achèvement de la nouvelle extension de 3000 m² du laboratoire d'Eurofins à Nantes comme prévu en juin 2011, donnant ainsi naissance au plus grand laboratoire d'analyses alimentaires au monde sur un site unique. La dernière tranche de travaux sur le site de Wolverhampton (au Royaume-Uni) est déjà engagée et avance conformément au plan.

Ce programme a été conduit pour moderniser et optimiser son vaste réseau de laboratoires. En Suède, l'ensemble des activités d'analyses microbiologiques a été regroupé avec succès sur le site central de Jönköping, opérant désormais comme site unique au plan national pour les analyses microbiologiques. Aux Etats-Unis, l'ensemble des activités d'analyse chimique des aliments du laboratoire acquis récemment à Hanover dans le Maryland a été transféré au sein du nouveau laboratoire d'analyses nutritionnelles à Des Moines dans l'Iowa, permettant d'optimiser le taux d'utilisation de la plateforme d'analyse déployée sur ce site. Le Groupe prévoit de faire du site de Hanover un nouveau Centre de Compétences pour l'analyse microbiologique et servir le nord-est des Etats-Unis.

Evénements importants survenus depuis la clôture du premier semestre

En juillet 2011, Eurofins a annoncé la signature d'un accord d'exclusivité avec la Fondation Institut Pasteur de Lille en vue d'un partenariat comportant notamment une prise de participation majoritaire d'Eurofins dans les filiales IPL Invest et IPL Santé Environnement Durable Nord (IPL SED Nord). Ces deux sociétés et leurs filiales sont principalement actives dans le domaine des analyses de l'eau en France et ont réalisé ensemble un chiffre d'affaires de plus de 40 millions d'euros en 2010. Ce rapprochement est susceptible de renforcer le positionnement d'Eurofins sur le marché français des analyses environnementales.

Eurofins a également finalisé avec succès fin juillet un emprunt de type « Schuldscheindarlehen » d'un montant de 170 M€, émis principalement pour allonger la maturité moyenne de sa dette, apportant au Groupe une plus grande flexibilité pour exécuter son plan de développement à moyen terme et répondre rapidement aux opportunités attractives susceptibles de se présenter sur le marché. Le produit de l'émission a été utilisé pour rembourser une partie de la dette existante et le solde conservé en trésorerie, ce qui présente un impact neutre sur les ratios de dette nette et les covenants du Groupe qui restent inchangés.

Effectif

Au 30 juin 2011, l'effectif moyen du Groupe s'élevait à 8.162 personnes équivalent temps plein pour 7.462 au 31 mars 2011 et 7.088 au S1 2011. A fin juin 2011, l'effectif instantané du Groupe était de 9.937 collaborateurs (8.085 au 30/06/2010) en hausse par rapport à 8.442 au 31/03/2011. Cette progression significative s'explique principalement par la consolidation de Lancaster au T2 2011.

Pays	30/06/2011	31/03/2011	30/06/2010
Benelux	739	732	703
Îles Britanniques	481	417	434
France	1.580	1.558	1.343
Allemagne	1.904	1.878	1.849
Amérique du Nord	1.267	744	619
Scandinavie	1.080	1.068	1.130
Autres	1.111	1.065	1.010
Total	8.162	7.462	7.088

NB : les données correspondent à une moyenne pondérée des effectifs « Equivalent Temps Plein » sur la période, prenant en compte la date de première consolidation des acquisitions.

Les frais de personnel charges sociales incluses se sont élevés à 187,5 M€ sur la période, soit 50,4% du chiffre d'affaires au S1 2011 (162,4 M€ et 51,0% au S1 2010).

Structure du Capital

Gilles Martin et sa famille possèdent directement ou via leurs participations dans Analytical Bioventures SCA, environ 46% des actions Eurofins Scientific S.E. et 52% des droits de vote au 30 juin 2011. Le reste constituant la part du flottant (54% du capital).

La situation des participations et options de souscription détenues par les membres du conseil d'administration au 30 juin 2011 est la suivante :

30/06/2011	Actions détenues	Options de souscription
Gilles Martin	1	0
Valérie Hanote	1	0
Wicher R. Wicher	10.001	8.500
Yves-Loïc Martin	14.546	0
Stuart Anderson	355	500

NB : Analytical Bioventures SCA, qui est contrôlée par Messieurs Gilles Martin et Yves-Loïc Martin, détenait 6.537.656 actions au 30 juin 2011.

Etats Financiers intermédiaires résumés pour le 1^{er} semestre 2011

Compte de Résultat Consolidé

1er janvier 2011 au 30 juin 2011

en milliers d' €	T2/ 2011	T2/ 2010	S1/ 2011	S1/ 2010
Chiffre d'affaires	207.772	169.448	372.076	318.555
Achats et charges externes	-72.855	-62.732	-135.023	-121.702
Frais de personnel	-101.178	-82.822	-187.482	-162.444
Autres produits et charges d'exploitation	1.152	559	2.653	499
EBITDA ¹	34.891	24.453	52.223	34.908
Dotations aux amortissements	-11.478	-10.640	-22.208	-20.265
Résultat brut d'exploitation²	23.413	13.813	30.014	14.643
Charges non décaissables liées aux options de souscription (O.S.)	-615	-539	-1.194	-1.078
Dépréciation des Goodwills, Amortissement d'actifs incorporels, et frais liés aux acquisitions	-1.357	-268	-1.626	-537
Résultat opérationnel courant	21.441	13.006	27.194	13.029
Produits financiers	153	118	376	452
Charges financières	-3.586	-3.287	-7.129	-5.859
Résultat financier	-3.433	-3.169	-6.753	-5.407
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	89	41	160	103
Résultat avant impôts sur les bénéfices	18.097	9.878	20.601	7.725
Charge d'impôt sur le résultat	-5.137	-2.845	-5.972	-3.238
Résultat net de l'exercice	12.959	7.033	14.630	4.487
Revenant :				
Aux fonds propres	12.659	6.300	13.815	3.317
Aux intérêts minoritaires	300	733	815	1.170
Résultat net part du Groupe par action en € - Total	0,88	0,44	0,97	0,23
Résultat net part du Groupe par action en € - attribuable aux détenteurs de l'instrument hybride	0,21	0,14	0,39	0,28
Résultat net part du Groupe par action en € - attribuable aux détenteurs du capital social	0,67	0,30	0,58	-0,05
Résultat net part du Groupe par action (dilué) en € - Total	0,81	0,41	0,88	0,22
Résultat net part du Groupe par action (dilué) en € - attribuable aux détenteurs de l'instrument hybride	0,19	0,13	0,35	0,26
Résultat net part du Groupe par action (dilué) en € - attribuable aux détenteurs du capital social	0,62	0,28	0,53	-0,05
Nombre moyen d'actions ordinaires (milliers)	14.306	14.206	14.306	14.206
Nombre dilué moyen d'actions ordinaires (milliers)	15.643	15.388	15.643	15.388

¹ EBITDA : résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements, charges non décaissables liées aux options de souscriptions, dépréciation des goodwills et amortissement d'actifs incorporels liés aux acquisitions.

² Résultat brut d'exploitation = résultat d'exploitation avant charges non décaissables liées aux options de souscription, dépréciation des goodwills et amortissement d'actifs incorporels liés aux acquisitions.

Autres éléments du résultat global

1er janvier 2011 au 30 juin 2011

En milliers d' €	S1/ 2011	S1/ 2010
Résultat net de l'exercice	14.630	4.487
Ecarts de conversion	-8.637	14.128
Impôts différés sur investissements nets	426	0
Instruments financiers	2.026	-150
Provision engagement retraite	-1.740	0
Impôts différés sur provision engagement retraite	488	0
Effet d'impôt sur les autres éléments du résultat global	0	0
Autres éléments du résultat global de la période après impôts	-7.437	13.978
Résultat global total de la période	7.193	18.465
Revenant :		
Aux fonds propres	6.375	17.234
Aux intérêts minoritaires	818	1.231

Bilan Consolidé

30 juin 2011

En milliers d' €	30.06.2011	31.12.2010
Immobilisations corporelles	148.559	137.085
Goodwill	331.252	246.370
Immobilisations incorporelles	55.587	30.209
Participations dans des entreprises associées	2.733	2.620
Actifs financiers, créances clients et autres créances	6.867	6.770
Impôts différés	15.910	17.278
Instruments financiers dérivés	0	0
Total actif non courant	560.908	440.332
Stocks	8.608	8.389
Créances clients et comptes rattachés	179.631	153.987
Autres créances d'exploitation	25.814	21.727
Etat - impôts sur les bénéfices à recevoir	5.803	4.222
Trésorerie et équivalents de trésorerie	80.965	107.504
Total actif courant	300.821	295.829
Total actif	861.729	736.161
Capital social	1.433	1.429
Autres réserves	66.997	66.230
Titres supersubordonnés à durée indéterminée	150.000	100.000
Résultats non distribués	53.555	57.340
Total capitaux propres – part du Groupe	271.985	224.999
Intérêts minoritaires	4.558	5.692
Total capitaux propres	276.543	230.691
Emprunts et dettes financières	120.108	32.934
Emprunts obligataires (OBSAAR)	189.854	205.714
Instruments financiers dérivés	1.394	3.420
Impôts différés	21.310	11.286
Dettes sur immobilisations	8.815	11.243
Provisions pour engagement de retraite	16.775	14.318
Provisions pour autres passifs	14.368	17.934
Total passif non courant	372.624	296.849
Emprunts et dettes financières	26.015	21.940
Emprunts obligataires (OBSAAR)	16.130	16.130
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51.681	54.930
Avances clients et produits constatés d'avance	19.114	14.497
Etat - impôts sur les bénéfices à payer	6.208	7.978
Dettes sur immobilisations	7.098	6.132
Autres dettes d'exploitation	86.316	87.014
Total passif courant	212.562	208.621
Total passif	861.729	736.161

Tableau consolidé des flux de trésorerie

1er janvier 2011 au 30 juin 2011

En milliers d' €	S1/ 2011	S1/ 2010
Flux de trésorerie dégagés par les opérations d'exploitation		
Résultat net avant impôt sur les bénéfices	20.601	7.725
Dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition	22.899	20.801
Dotations nettes de reprises de provisions	-3.536	-5.468
Plus/ moins values de cessions d'immobilisations/des filiales	265	-206
Charges non décaissables des options de souscription	1.194	1.023
Résultat financier	6.563	5.186
Résultats des sociétés mises en équivalence	-160	-103
Variation du besoin en fonds de roulement	-13.156	-4.583
Trésorerie brute générée par les opérations d'exploitation	34.670	24.375
Impôts sur les bénéfices payés	-6.771	-5.138
Flux de trésorerie dégagés par les opérations d'exploitation, après impôts	27.899	19.237
Flux de trésorerie dégagés par les opérations d'investissement		
Acquisition de filiales nette de la trésorerie acquise	-138.901	-2.099
Cession de filiales nette de la trésorerie cédée	0	20
Acquisition d'immobilisations corporelles	-16.990	-16.768
Acquisitions d'immobilisations incorporelles (hors écarts d'acquisition)	-3.678	-2.736
Cessions d'immobilisations corporelles	243	308
Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations financières	983	125
Intérêts reçus	369	414
Flux de trésorerie dégagés par les opérations d'investissement	-157.974	-20.736
Flux de trésorerie dégagés par les opérations de financement		
Augmentation de capital	771	67
Nouveaux emprunts	94.613	1.369
Remboursement d'emprunts	-8.196	-17.388
Emission OBSAAR	0	-70.246
Remboursement OBSAR	-16.130	173.915
Emission de Titres supersubordonnés à durée indéterminée	48.189	0
Dividendes versés aux actionnaires	-2.858	0
Dividendes nets d'augmentation de capital versés aux/ par intérêts minoritaires	-625	-688
Résultat versé aux détenteurs des titres supersubordonnés à durée indéterminée	-9.122	-8.081
Intérêts versés	-6.328	-4.580
Flux de trésorerie dégagés par les opérations de financement	100.314	74.368
Effet de change sur la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des découverts bancaires à l'ouverture	-925	1.166
Variation de trésorerie, des équivalents de trésorerie et des découverts bancaires sur l'exercice	-30.686	74.036
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture	96.315	52.254
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à la clôture	65.629	126.290

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

30 juin 2011

En milliers d' €	Capitaux propres part du groupe				Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
	Capital social	Autres réserves	Titres supersubordonnés à durée indéterminée	Réserves consolidées		
Au 1^{er} janvier 2010	1.421	52.882	100.000	42.321	6.410	203.034
Ecarts de conversion	0	14.045	0	34	49	14.128
Instruments financiers	0	0	0	-150	0	-150
Impôts différés sur investissements nets	0	0	0	0	0	0
Transfert intérêts minoritaires	0	0	0	-12	12	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	14.045	0	-128	61	13.978
Résultat net	0	0	0	3.317	1.170	4.487
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres en 2010	0	14.045	0	3.189	1.231	18.465
Actions propres	0	0	0	0	0	0
Effet des options de souscription	0	0	0	1.023	0	1.023
Résultat versé aux détenteurs des titres supersubordonnés à durée indéterminée	0	0	0	-4.041	0	-4.041
Augmentation de capital	0	67	0	0	0	68
Emission de BSAAR	0	0	0	316	0	316
Dividendes versés	0	0	0	-1.421	-735	-2.156
Impact intérêts minoritaires lié à un changement de périmètre	0	0	0	-270	-298	-568
Au 30 juin 2010	1.421	66.995	100.000	41.117	6.608	216.141
Au 1^{er} janvier 2011	1.429	66.230	100.000	57.340	5.692	230.691
Ecarts de conversion	0	0	0	-8.637	0	-8.637
Impôts différés sur investissements nets	0	0	0	426	0	426
Provision engagement retraite	0	0	0	-1.740	0	-1.740
Impôts différés sur provision engagement retraite	0	0	0	488	0	488
Instruments financiers	0	0	0	2.026	0	2.026
Transfert intérêts minoritaires	0	0	0	-3	3	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	-7.440	3	-7.437
Résultat net	0	0	0	13.815	815	14.630
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres en 2011	0	0	0	6.375	818	7.193
Actions propres	0	0	0	0	0	0
Effet des options de souscription	0	0	0	1.195	0	1.195
Résultat versé aux détenteurs des titres supersubordonnés à durée indéterminée	0	0	0	-5.530	0	-5.530
Augmentation de capital	4	767	0	0	0	771
Emission Titres supersubordonnés à durée indéterminée	0	0	50.000	-1.811	0	48.189
Dividendes versés	0	0	0	-2.927	-603	-3.530
Impact intérêts minoritaires lié à un changement de périmètre	0	0	0	-1.086	-1.349	-2.435
Au 30 juin 2011	1.433	66.997	150.000	53.555	4.558	276.543

Annexe sur les comptes intermédiaires

Remarque préliminaire

Les notes annexes ont été établies sous forme résumée.

1. Règles et méthodes comptables

Les états financiers intermédiaires résumés portant sur la période de six mois close au 30 juin 2011 du Groupe Eurofins ont été préparés conformément à la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne relative à l'information financière intermédiaire.

S'agissant de comptes résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS pour l'établissement des états financiers annuels et doivent donc être lus en relation avec les états financiers consolidés du Groupe établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles appliquées dans les états financiers annuels au 31 décembre 2010.

Les impôts courants dans les comptes intermédiaires sont comptabilisés sur la base du taux d'impôt qui serait applicable sur les résultats annuels attendus.

Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations d'application obligatoire au 1er janvier 2011 figurent ci-dessous. Le groupe n'a procédé à aucune application anticipée de ces normes, amendements et interprétations au cours des exercices précédents:

- IFRS 1 (amendement), 'Première adoption des IFRS'
- IFRS 7 (amendement), 'Instruments financiers : informations à fournir'
- IAS 1R (amendement), 'Présentation des états financiers'
- IAS 24 (révisée), 'Information relative aux parties liées'
- IAS 34 (amendement), 'Information financière intermédiaire'
- IFRIC 13 (amendement), 'Programmes de fidélisation de la clientèle'
- IFRIC 14 (amendement), 'Actifs de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum'
- IAS 21 (amendement) 'Effets des variations des cours des monnaies étrangères'
- IAS 28 (amendement) 'Participations dans des entreprises associées'
- IAS 31 (amendement) 'Participations dans des co-entreprises'.

Les informations additionnelles requises seront présentées pour la première fois dans les états financiers annuels 2011 car elles n'ont pas d'impact sur la compréhension des comptes intermédiaires.

2. Information sectorielle

Répartition géographique

Bien que le groupe soit géré sur une base mondiale, il est possible de distinguer 8 zones géographiques : Benelux, France, Allemagne, Amérique du Nord, Scandinavie, les Iles Britanniques (Royaume-Uni et République d'Irlande), Autres pays européens et Autres pays (reste du monde).

Chiffre d'affaires (en milliers d'€)	S1/ 2011	S1/ 2010
Benelux	36.846	36.454
France	68.893	62.914
Allemagne	81.540	72.219
Amérique du Nord	58.289	32.808
Scandinavie	66.569	63.545
Iles Britanniques	21.501	20.478
Autres pays européens	24.297	22.020
Autres pays	14.141	8.117
Total	372.076	318.555

Les données concernant les ventes sont fondées sur le lieu de production. Pour des raisons de confidentialité, le résultat d'exploitation par zone géographique n'est pas fourni.

3. Changement dans le périmètre 2011

A la fin du premier trimestre, Eurofins a conclu l'acquisition d'une société suédoise spécialisée dans le domaine de la pharmacie.

Eurofins a finalisé en date du 5 avril l'acquisition de 100% du capital de Lancaster Laboratories, Inc. Cette société est spécialisée dans les domaines pharmaceutique et environnemental. Le Groupe Lancaster a généré environ 115 m\$ de chiffre d'affaires en 2010.

Ces sociétés ont été consolidées par intégration globale.

Ces entrées de périmètre n'ont pas d'impact significatif sur la comparabilité des états financiers.

Société	Pays	Statuts	% de contrôle	% d'intérêt	Date d'entrée
<i>Filiale de :</i>					
Mikro Kemi AB	Suède	Eurofins Pharma Lux SARL	100	100	03/11
Eurofins Pharma US Holdings II Inc.	Etats-Unis	Eurofins Pharma US Holdings BV	100	100	04/11
Lancaster Laboratories Inc.	Etats-Unis	Eurofins Pharma US Holdings II Inc.	100	100	04/11
Eurofins Pharma Ireland Holding Ltd	Irlande	Eurofins Pharma Lux SARL	100	100	04/11
Microchem Laboratories (Ireland) Ltd	Irlande	Eurofins Pharma Ireland Holding Ltd	100	100	04/11
Eurofins Pharma US Holdings BV	Pays-Bas	Eurofins Pharma Lux SARL	100	100	04/11

4. Impact bilanciel des changements de périmètre

Durant les six premiers mois de l'exercice 2011, le Groupe a continué à acquérir tout ou partie des intérêts minoritaires de certaines filiales. De plus, le Groupe a réglé le cas échéant aux anciens actionnaires le complément de prix de certaines sociétés acquises antérieurement.

Aucun des écarts d'acquisition relatif à ces acquisitions ne devrait être déductible fiscalement.

En raison de leur date, la comptabilisation initiale issue de ces regroupements n'est que provisoirement déterminée à la date de clôture.

En lien avec ces acquisitions, le Groupe a supporté des coûts de 0,9 m€ liés aux frais juridiques externes et de « due diligence ». Ces dépenses sont comptabilisées dans les « Autres produits et charges d'exploitation» du Compte de Résultat Consolidé

Ces sociétés ont été acquises pour un montant équivalant à 138.9 m€ et le goodwill total généré sur ces transactions s'élevait à 117.5 m€. Globalement, l'acquisition du Groupe Lancaster mentionné ci-dessus a contribué au chiffre d'affaires et au résultat d'exploitation pour un montant total de respectivement 22 m€ et 3.7 m€. Si la date de prise d'effet de toutes ces acquisitions avait été le 1er janvier 2011, sur la période, le chiffre d'affaires du Groupe aurait été supérieur de 20 m€ et le résultat d'exploitation du Groupe supérieur de 2.6 m€.

La juste valeur des actifs et des dettes liés aux changements de périmètre est la suivante :

en milliers d'€	S1/2011
Immobilisations corporelles et incorporelles	-16.165
Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles liés à une acquisition	-117.529
Immobilisations financières	-1.253
Actif circulant (excluant la trésorerie)	-18.539
Impôt sur les bénéfices à recevoir	0
Trésorerie	-16.378
Dettes fournisseurs et autres dettes	6.281
Impôt sur les bénéfices à payer	-72
Dettes financières	868
Dettes sur immobilisations	-1.573
Impôts différés	10.861
Provisions pour engagement de retraite	374
Provisions pour risques et charges	202
Capitaux propres	-2.419
Intérêts minoritaires	63
Total prix d'acquisition/ cession	-155.279
Moins trésorerie	16.378
Flux de trésorerie dégagé sur les mouvements de périmètre	-138.901
Se décomposant ainsi :	
Acquisition de filiales, nette de la trésorerie acquise	-138.901
Cession de filiales, nette de la trésorerie cédée	0

La part la plus significative de ces impacts relatifs aux changements de périmètre provient de l'acquisition de Lancaster Laboratories Inc.

5. Engagements financiers

Les engagements financiers donnés sur emprunts sont décrits plus en détail dans les états financiers 2010 en Note 4.2. Les emprunts listés ci-dessous figurent déjà au bilan du groupe et sont juste récapitulés dans le tableau qui suit car ils sont garantis par des sûretés ou covenants/ ratios financiers.

en milliers d'€	30.06.2011	31.12.2010
Emprunts bancaires garantis sur des bâtiments et actifs du groupe	12.061	10.783
Crédits-baux garantis sur des bâtiments et actifs du groupe *	2.816	3.686
Emprunts bancaires soumis à des ratios financiers et des actifs financiers	0	0
<i>Total emprunts et crédits-baux garantis</i>	<i>14.877</i>	<i>14.469</i>
Emprunts bancaires et obligataires soumis à des ratios financiers	319.458	248.015
Total	334.335	262.484

* Les crédits-baux sont effectivement garantis. Étant donné que les droits sur les actifs faisant l'objet de leasing reviennent au bailleur en cas de défaut de paiement.

NB : La trésorerie nette s'élève à 65,6 m€ au 30 juin 2011 (Note 8).

Détail d'engagements liés à des acquisitions

Des promesses d'achat et de vente de titres additionnels sur une société non intégrée globalement ont été signées selon une formule de prix déjà fixée et exerçables durant la période 2011-2015. L'engagement lié à ces promesses (non comptabilisé dans le bilan consolidé) représente un montant estimé à 0,22 m€.

Détail des garanties données dans le cadre d'engagements hors bilan liés au périmètre du Groupe (acquisitions)

Deux nouvelles garanties ont été données sur la période :

- Dans le cadre de l'acquisition d'un laboratoire en Suède, la société Eurofins Scientific SE a contre-garanti l'organisme d'assurance suédois "Försäkringsbolaget Pensionsgaranti" de toutes sommes que ledit organisme serait amené à verser aux salariés passés et actuels de cette société pour un montant de 0,4 m€.
- Dans le cadre de l'acquisition de Microchem Laboratories Ltd (branche irlandaise de Lancaster acquise le 05 Avril 2011), Eurofins Scientific SE a repris une garantie précédemment endossée par l'ancien actionnaire de Microchem Laboratories Ltd. Ainsi, Eurofins Scientific est s'est désormais engagée vis-à-vis de l'organisme qui a subventionné Microchem Laboratories Ltd en cas de manquement de cette dernière à ses obligations contractuelles nées de l'octroi d'une subvention de 1,2 m€ en 2008.

6. Capitaux propres et OBSAAR

Capital social

Le nombre total d'actions au 30 juin 2011 est de 14,3 millions d'une valeur nominale de 0,10 € par action. Toutes les actions émises ont été payées.

Sur les six premiers mois de l'exercice 2011, une augmentation de capital de 30.240 nouvelles actions a été réalisée, suite à l'exercice d'options de souscription par des salariés.

Au 30 juin 2011, la société ne détient pas d'actions propres (nombre d'actions propres au 31 décembre 2010: 0).

Instruments financiers

Pour contrôler son exposition au risque de taux d'intérêt lié notamment aux OBSAAR 2006 et 2010, le Groupe a conclu un certain nombre d'opérations de couverture de taux (swaps) portant sur l'échange d'un taux d'intérêt variable contre un taux d'intérêt fixe, dont l'effet est selon les cas immédiat ou différé.

Le montant nominal couvert actuellement par des SWAPs de taux fixe s'élève au 30 juin 2011 à 100 m€. En outre, le groupe a conclu des contrats de couverture de taux à date d'effet différé couvrant la période de décembre 2010 à juin 2017 et portant sur un montant nominal compris entre 50 m€ et 150 m€.

La juste valeur de l'ensemble de ces contrats de swaps est estimée au 30 juin à une perte de 1,4 m€.

Titres supersubordonnés à durée indéterminée

Emission complémentaire par la société au mois de février 2011 de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI ou capital hybride) émis initialement en mai 2007. Les fonds levés d'un montant nominal de 50 m€ sont issus de TSSDI présentant les mêmes caractéristiques que les titres existants émis en mai 2007 pour une valeur nominale à l'origine de 100 m€ portée à un total de 150 m€. En termes réels, les fonds levés sont de 51 m€ (soit un produit net d'émission de 48 M€ plus un coupon couru de 3 m€). Les TSSDI produisent un coupon à taux fixe de 8,081% et ont une maturité perpétuelle mais Eurofins se réserve le droit de les rembourser au pair en mai 2014.

La structure des obligations perpétuelles garantit que cet instrument financier est reconnu comme un élément des capitaux propres en application de la norme IAS 32. Pour cette raison, les intérêts déductibles fiscalement ne sont pas compris dans les charges d'intérêts, mais sont comptabilisés de la même façon que les dividendes pour les actionnaires. Les intérêts comptabilisés au titre des six premiers mois de 2011 s'élèvent à 5,5 m€.

Impacts intérêts minoritaires lié à un changement de périmètre

Ceci correspond principalement au rachat des intérêts minoritaires (4.05%) de la société GeneScan Europe AG suite à l'offre de retrait obligatoire.

Provision engagement de retraite

Une des filiales norvégiennes a durant la période enregistré une provision d'engagement de retraite pour un montant de 1.7 m€ sur des employés liés à un ancien programme de retraite de régime général et sur une période antérieure à l'acquisition par Eurofins des sociétés. En contrepartie de cette provision, un impôt différé actif a été aussi comptabilisé pour un montant de 0.5 m€. Cette provision n'était pas précédemment provisionnée dans les comptes car les actuaires n'étaient pas capables de calculer l'engagement. Cet engagement s'assimile à une perte actuarielle sur la période et est inclus dans l'état des « Autres éléments du résultat global ».

7. Plans d'options de souscription d'actions

Des plans d'options sont attribués aux salariés et administrateurs du groupe. L'évolution du nombre d'options est la suivante (montants en milliers):

A l'ouverture	954
Options accordées	77
Options exercées	-30
Options expirées	-21
A la clôture	980

8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

en milliers d'€	30.06.2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie – Bilan	80.965
Décauvets et concours bancaires	-15.336
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture - Tableau de flux financiers	65.629

9. Opérations entre parties liées

Il n'y a pas de changements significatifs concernant les opérations entre parties liées (principalement des loyers) par rapport à la Note 4.8 du rapport annuel.

10. Evénements Post Clôture

Emprunt "Schuldschein"

Fin juillet, Eurofins a conclu un emprunt « *Schuldschein* » de 170 m€ («*titre de dette*»), avec l'intention première d'allonger la maturité de la dette du Groupe. Cet instrument non cotée de dette senior, a été émis en vue d'allonger la durée moyenne de la dette d' Eurofins, offrant ainsi au Groupe une flexibilité pour gérer et répondre aux potentielles opportunités de marché dans un délai rapide. L'instrument en question porte des maturités de 5 et 7 ans, avec des taux d'intérêt Euribor 6m ou « mid-swap » et une marge de respectivement 180pts et 220pts. L'instrument a été souscrit par des investisseurs internationaux, censés garder en portefeuille l'instrument jusqu'à échéance. Étant donné que l'instrument sera utilisé pour rembourser une partie de la dette existante, le surplus devant être affecté à des placements liquides, l'opération a un impact neutre sur les ratios d'endettement du Groupe. Il n'y a non plus aucun changement par rapport aux covenants existants (à savoir ratio de dette nette consolidée sur EBITDA normalisé de 3,5 et de dette nette consolidée sur capitaux propres normalisés de 1,5).

Accord d'exclusivité avec la Fondation Institut Pasteur de Lille (IPL)

Eurofins et la Fondation Institut Pasteur de Lille ont signé le 19 juillet un accord par lequel ils entrent en discussions exclusives en vue d'un partenariat comportant notamment une prise de participation majoritaire d' Eurofins dans les filiales de la Fondation Institut Pasteur de Lille : IPL Invest et IPL Santé Environnement Durable Nord (IPL SED Nord). Ces deux sociétés et leurs filiales sont principalement actives dans le domaine des analyses environnementales en France. Elles ont réalisé ensemble en 2010 un chiffre d'affaires de plus de 40 m€.

Facteurs de risque

Analyse des risques de la société

Toute entreprise est confrontée à des risques dans l'exploitation de ses activités courantes. Les entreprises les plus dynamiques sont celles qui sont capables d'identifier et de gérer les risques clés de façon à minimiser leur impact négatif potentiel et à maximiser leurs retours sur investissement.

Eurofins base ses décisions, ses plans et ses objectifs futurs en fonction de sa vision actuelle et de ses attentes en matière de risques. Tous les risques ne sont pas forcément sous le contrôle de la société, certains pouvant aujourd'hui être jugés comme non tangibles, d'autres pouvant ne pas exister. En effet, de par la nature même des risques il est difficile d'en établir une liste exhaustive. Néanmoins, certains facteurs de risque et d'incertitude pourraient modifier les objectifs décrits dans ce document ou avoir un impact négatif sur les bénéfices et la position financière du Groupe. Ces facteurs sont décrits en détail ci-dessous.

Facteurs de risque les plus significatifs en 2011

En 2011, dans le cadre du processus de contrôle des risques et de publication du rapport financier semestriel et compte tenu de l'environnement économique actuel, la société a procédé à une revue de ses risques spécifiques auxquels elle fait face à court et moyen terme, qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Les risques jugés comme les plus significatifs pour le Groupe au cours des six mois à venir (plus grande probabilité d'occurrence) sont les suivants:

- a) **Risques liés aux modifications du marché** : la récente récession économique mondiale a montré que les activités réglementées du marché de la bioanalyse pouvaient elles aussi être affectées temporairement, et influer notamment sur le rythme de croissance des activités d'Eurofins ;
- b) **Risques liés aux réglementations gouvernementales et à l'environnement réglementaire** : l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation et inversement, son retrait, peut influer sensiblement certains segments de marché d'Eurofins directement liés au cadre réglementaire (dans les domaines de l'analyse environnementale et pharmaceutique notamment) ;
- c) **Risques clients** : l'évolution du comportement des clients à court ou à long terme pourrait avoir un impact négatif sur les résultats, le patrimoine et la situation financière du Groupe ;
- d) **Risques financiers** : tandis que le pire de la crise de liquidité semble être passé, il subsiste toujours un risque potentiel d'accès aux sources de financement et plus généralement un risque de crise financière. Le Groupe reste prudent dans sa politique de financement, afin d'être le mieux préparé dans le cas où de nouveaux dysfonctionnements du système financier mondial limiteraient l'accès à de nouvelles ressources financières ;
- e) **Risques de responsabilité civile professionnelle / Assurances** : comme indiqué plus bas, en dépit de toutes les mesures de précaution et d'assurance qualité prises par le Groupe, le risque d'erreur d'analyse ne peut être totalement exclu.

Ces risques sont repris et détaillés dans les paragraphes ci-après.

RISQUES GENERAUX

La direction considère la liste développée ci-après comme la plus complète dans l'état actuel des connaissances de la société et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés, en l'état actuel de l'environnement économique et sous réserve d'événements extraordinaires par nature imprévisibles.

Risques commerciaux

Modifications du marché

Eurofins opère principalement sur les marchés de l'analyse agro-alimentaire, de l'analyse pharmaceutique et de l'analyse de l'environnement. La Société considère ces marchés comme défensifs en raison de leur relativement faible sensibilité au ralentissement économique. Ceci s'explique par nos besoins vitaux, boire et manger, et par les exigences accrues de la part des consommateurs et des autorités de réglementation pour une alimentation plus sûre, notamment dans les pays les plus riches et les plus développés. Dans l'industrie pharmaceutique, la recherche de nouvelles molécules plus efficaces continue à stimuler les programmes de développement de médicaments. Les tests analytiques dans l'environnement sont imposés par les réglementations en vigueur qui se renforcent dans un nombre croissant de pays à travers le monde.

Depuis le début de la récession économique qui a démarré en 2008, l'économie mondiale traverse une période de turbulences et d'incertitudes dont la gravité et la durée sont impossibles à déterminer. Il n'est pas totalement exclu que plusieurs ou un grand nombre de clients d'Eurofins se retrouvent en cessation d'activité, ou que certaines réglementations gouvernementales soient suspendues ou abrogées. Si tel était le cas, ceci pourrait causer un effet négatif sur la valeur nette d'Eurofins Scientific, sur sa position financière et sur ses résultats d'exploitation, voire sur son existence.

Réglementations gouvernementales et environnement réglementaire

A l'heure actuelle, Eurofins Scientific effectue des analyses pour garantir la conformité des produits de ses clients avec les réglementations en vigueur en Europe, aux Etats-Unis et dans d'autres pays. Tout assouplissement de ces réglementations pourrait avoir un impact négatif sur le groupe. La Société pense que ce risque est limité du fait de la tendance actuelle au renforcement des contrôles et des mesures de sécurité. Ceci conduit à un environnement réglementaire plus strict et plus large et à l'établissement de cahiers des charges particuliers pour les produits concernés. Néanmoins, les risques liés aux modifications du marché ou de l'environnement réglementaire ne peuvent pas être totalement éliminés.

En outre, la Société et les activités de toxicologie qu'elle opère à petite échelle pourraient subir l'impact négatif d'une interdiction sur ce domaine d'analyse ou des effets d'actions entreprises par des groupes opposés à ces tests.

Les activités du groupe peuvent faire l'objet d'une éventuelle réglementation par les gouvernements. Le secteur des produits bio-analytiques est strictement réglementé au plan international. Les autorités administratives et les organismes supranationaux, nationaux ou régionaux supervisent les tests, les approbations, la fabrication, le stockage, l'importation, l'exportation, l'étiquetage et la vente de produits bio-analytiques et des méthodes d'analyse au moyen d'un certain nombre de lois et de réglementations. De plus, cette réglementation porte également sur la vérification de

la sécurité, l'efficacité et les effets secondaires des produits bio-analytiques et des méthodes d'analyse. Les paramètres juridiques sont l'objet de modifications régulières. Il n'existe aucune garantie que des changements futurs de la législation concernée ne puissent pas causer des frais importants à la Société ou forcer la Société à modifier ses activités dans certains domaines.

Les activités commerciales de la Société sont influencées par des réglementations officielles globales dans presque chaque pays où celle-ci exerce ses activités. Les réglementations applicables dans chaque cas, et qui varient d'un pays à l'autre, définissent, entre autres, la sécurité et l'efficacité des produits bio-analytiques et des méthodes d'analyse, ainsi que les spécifications de fonctionnement des établissements de production et des laboratoires.

A quelques exceptions près qui concernent principalement la conformité des bâtiments, la détention de substances contrôlées ou de normes radioactives, les activités d'Eurofins Scientific en tant que groupe de laboratoires d'analyse biologique ne font pas actuellement l'objet d'une approbation administrative. La plupart des laboratoires européens et américains d'Eurofins Scientific se sont néanmoins vu attribuer une accréditation de conformité à la norme EN 45001 ou aux normes respectives américaines par l'organisation autorisée de chaque pays (le COFRAC en France, le DAR en Allemagne, l'UKAS au Royaume-Uni ou la FDA, la DEA ou l'USDA aux Etats-Unis). Bien que la Société entreprenne tous les efforts nécessaires pour s'assurer que ses accréditations soient maintenues, elle ne peut garantir que celles-ci seront toujours accordées par le COFRAC, le DAR, l'UKAS ou la FDA, la DEA or l'USDA. Dans l'éventualité où ces accréditations seraient retirées, les sociétés concernées pourraient toujours commercialiser leurs produits mais leur image sur le marché en souffrirait et leurs services deviendraient moins attractifs pour les clients. Néanmoins, l'échec dans l'obtention de licences, d'approbations ou d'autres autorisations, des retards importants dans l'obtention de ces permis ou la perte de licences importantes ou d'approbations nécessaires à l'exercice des activités d'Eurofins Scientific pourraient avoir des effets négatifs importants sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats d'exploitation.

Risque clients

Etant donné la qualité des clients d'Eurofins Scientific, la Société estime que le risque d'impayés semble faible. Le taux de défauts de paiement subi par la Société en proportion de son chiffre d'affaires a été extrêmement faible au cours des cinq derniers exercices. En moyenne, au cours de cette période, les créances douteuses ont représenté environ 1% du chiffre d'affaires annuel, tandis que le délai de règlement moyen des clients est conforme aux pratiques commerciales usuelles dans les pays où le groupe est actif. A l'heure actuelle, où les conditions économiques et commerciales sont plus difficiles, la Société veille tout particulièrement à la solvabilité des ses clients nouveaux et existants. Le Groupe estime avoir toujours constitué les provisions pour créances douteuses adéquates. Néanmoins, notamment dans le contexte d'un climat économique durablement dégradé, si un client important manquait à ses engagements, il en résulterait un impact négatif sur les revenus et la liquidité de la société.

Dans son secteur, Eurofins Scientific a un grand nombre de clients. La Société pense ne pas être dépendante d'un client unique. A titre d'information, le premier client du groupe représente approximativement 3% du chiffre d'affaires consolidé, tandis que les 10 premiers clients représentent globalement moins de 10% du chiffre d'affaires consolidé. Néanmoins, il ne peut être totalement exclu que dans le futur Eurofins Scientific ne soit dépendant de plusieurs clients clefs. La perte d'un ou de plusieurs de ces clients pourrait causer un effet négatif sur la valeur nette d'Eurofins Scientific, sur sa position financière et sur ses résultats d'exploitation, voire sur son existence.

Le montant des créances clients et des provisions pour dépréciation est détaillé en note 3.7 des annexes aux comptes consolidés du document de référence 2010.

Sous-traitance

Le recours à la sous-traitance représente moins de 5% du chiffre d'affaires consolidé du groupe. Elle est gérée au coup par coup au niveau opérationnel par chaque laboratoire du groupe, en raison soit de besoin de savoir-faire techniques très spécifiques, soit de manque de capacité de production par rapport aux délais impartis, soit pour d'autres raisons spécifiques au dossier considéré.

Risque fournisseurs

Selon la Société, dans le domaine d'activités principal d'Eurofins Scientific, la dépendance vis-à-vis des fournisseurs est généralement faible. Les principaux fournisseurs d'Eurofins appartiennent aux secteurs suivants : équipement et matériel de laboratoires, consommables de laboratoires (il s'agit souvent des mêmes pour ces deux premières catégories), matériel et services informatiques, transport et logistique. Pour chacun de ces secteurs, le Groupe compte au minimum deux fournisseurs principaux. D'une manière générale, Eurofins Scientific pense ne pas être dépendant de ces fournisseurs et si besoin, être capable de développer des relations similaires avec l'un de leurs concurrents. Cependant, il ne peut pas être totalement exclu qu'Eurofins Scientific puisse devenir un jour dépendant d'un ou de plusieurs fournisseurs. Dans l'éventualité où ces fournisseurs deviendraient inaccessibles pour la Société, il en résulterait des effets négatifs sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats d'exploitation.

Développement du marché, création de nouvelles sociétés et domaines d'activité, internationalisation

Eurofins Scientific a des filiales ou des bureaux de ventes en Allemagne, en Autriche, en Azerbaïdjan, en Belgique, en Bulgarie, au Brésil, en Chine, au Danemark, en Espagne, aux Etats-Unis, en Finlande, en France, à Hong Kong, en Hongrie, en Inde, en Irlande, en Italie, au Japon, au Luxembourg, en Norvège, aux Pays-Bas, en Pologne, au Portugal, en Roumanie, au Royaume-Uni, en République Tchèque, à Singapour, en Slovaquie, en Suède, en Suisse et en Thaïlande. De plus, Eurofins Scientific base une grande partie de sa croissance future sur la pénétration de nouveaux marchés régionaux.

La création de nouvelles entités à l'étranger, le développement de nouvelles activités et l'expansion du chiffre d'affaires dans chaque pays, la commercialisation des services exigent des investissements importants comportant des risques financiers particuliers. Des pertes liées au démarrage d'une activité doivent être prises en considération lorsque la présence géographique de la Société connaît une forte expansion. D'autres risques inhérents à l'activité internationale de la Société qui s'ajoutent aux risques généraux liés à l'exercice d'une activité à l'étranger incluent les différences liées à la situation économique et aux systèmes juridiques et fiscaux. De plus, la Société doit établir les capacités de gestion appropriées et acquérir une bonne connaissance du secteur et du marché de façon à réussir à développer ses activités dans ces régions.

Malgré l'expérience acquise par la Société au plan international au cours des dernières années et les contacts déjà noués dans les régions ciblées dans le cadre de sa stratégie de développement international, les risques et les problèmes décrits ci-dessus pourraient entraîner des retards ou même des échecs dans la mise en œuvre de sa stratégie de croissance et la pénétration de nouveaux marchés. Ceci aurait une conséquence négative sur la valeur nette

de la Société, sa position financière et ses résultats d'exploitation.

Risques liés à l'acquisition de sociétés, de nouveaux laboratoires ou de nouvelles technologies

L'acquisition de nouvelles sociétés, de nouveaux laboratoires et de nouvelles technologies de façon à avoir accès à des technologies complémentaires et à développer la position de la société sur les marchés européens, nord américains et asiatiques ou dans d'autres parties du monde fait partie de l'approche stratégique de la société.

La réussite des acquisitions de la société dépend de facteurs divers comme par exemple, la bonne intégration de ces nouvelles acquisitions au sein du groupe. D'éventuels problèmes d'intégration pourraient en effet entraîner une importante charge financière. De plus, des circonstances pourraient se présenter avec pour effet une perte de valeur partielle ou totale de ces acquisitions et pourraient par conséquent peser de façon significative sur la valeur nette de la société, sa position financière et ses résultats d'exploitation. Ces risques existent, même si les transactions passées ont été préparées et évaluées avec le niveau d'attention jugé suffisant et la mise en œuvre d'audits d'acquisition que la société a estimé appropriés. De plus, les acquisitions peuvent comporter des risques non envisagés au préalable ou pourraient entraîner une dégradation de l'image du groupe causés par exemple par des pratiques professionnelles de qualité inférieure de la part des laboratoires acquis et de leurs équipes. De telles pratiques peuvent représenter un risque commercial important et avoir un effet négatif sur la rentabilité et la continuité d'exploitation de la société. Il ne peut être garanti que les acquisitions de la société seront un succès.

Concurrence

La société est consciente qu'elle a des concurrents et que ce sera toujours le cas à l'avenir. Cependant, la Société estime qu'elle occupe une position compétitive sur le marché grâce à la qualité et à l'éventail de ses méthodes analytiques. Les déclarations d'Eurofins concernant sa position concurrentielle sont des estimations basées uniquement sur sa propre connaissance du marché. Du point de vue de la Société, il n'existe aucun élément permettant de penser que celle-ci sera dans l'incapacité de défendre et d'améliorer sa position sur le marché de la bio-analyse. L'entreprise a constamment amélioré ses technologies et elle estime que l'expérience acquise en termes de procédures analytiques et d'études de références comparatives sur les divers produits pouvant être analysés lui permettront de conserver sa position de marché sur les segments de l'analyse des produits alimentaires, pharmaceutiques et de l'environnement. Néanmoins, il ne peut être totalement exclu que les concurrents actuels ou futurs ne puissent pas développer d'autres méthodes de bio-analyse jugées comme équivalentes, plus performantes ou moins coûteuses par rapport aux technologies développées et exploitées par Eurofins.

Néanmoins, la Société estime que le savoir-faire et l'expertise accumulés par ses équipes scientifiques, et en particulier son portefeuille de méthodes analytiques et sa base de données comprenant plusieurs milliers d'échantillons de référence, devraient lui permettre de conserver sa position de leader technologique et de leader de marché. Cependant, il n'existe aucune certitude que la Société aura les ressources nécessaires pour faire face aux modifications du marché, à un processus de consolidation ou à l'arrivée de nouveaux concurrents. Dans ce cas, ceci pourrait avoir un effet négatif significatif sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats d'exploitation, voire sur son existence.

Certains de ses concurrents avérés ou potentiels disposent d'une expérience commerciale plus longue, de plus grandes ressources financières ou de capacités de commercialisation plus importantes qu'Eurofins Scientific. Certains d'entre eux ont une renommée plus importante dans leur segment de marché et une clientèle plus étendue. Eurofins Scientific se base sur l'hypothèse selon laquelle le marché des méthodes des services bio-analytiques sera de plus en plus concentré. C'est pourquoi la mise en œuvre d'accords de coopération entre certains concurrents actuels ou potentiels ou avec des tiers sont un facteur concurrentiel de plus qui doit être pris en considération. La Société estime cependant que son approche stratégique et sa position actuelle sont des atouts.

Il ne peut pas non plus être totalement exclu que certains acteurs du marché disposant d'une importante puissance financière, comme certains groupes alimentaires ou compagnies des eaux, puissent entrer en concurrence avec la Société et tenter de casser les prix. Une concurrence accrue pourrait entraîner une réduction des prix, une diminution du volume des ventes et une réduction des marges bénéficiaires avec pour effet une limitation des efforts d'expansion de l'entreprise et une perte potentielle de parts de marché. L'ensemble de ces facteurs pourrait avoir un effet négatif sur la valeur nette de la société, sa position financière et ses résultats d'exploitation, voire sur son existence.

Fraude / Risques déontologiques

La Société a mis en place divers systèmes d'assurance qualité dans la plupart de ses laboratoires qui assurent la cohérence des procédures et la traçabilité des résultats. Les services financiers et des auditeurs externes procèdent régulièrement à des contrôles par échantillonnage. La Société considère l'éthique et la déontologie comme des valeurs fondamentales. L'incitation de clients ou partenaires à la prévarication est interdite au sein du groupe. Néanmoins, il ne peut être totalement exclu que des employés puissent commettre une fraude ou se laisser corrompre. Ceci pourrait avoir des effets négatifs importants sur la valeur nette d'Eurofins Scientific, sur sa position financière et sur ses résultats d'exploitation, voire sur son existence.

Pression des coûts et marges bénéficiaires

Jusqu'à maintenant, la société a constaté que les prix de ses services bio-analytiques les plus avancés sont relativement stables. Néanmoins, il est impossible d'exclure que des réductions de prix importantes se produisent sur le marché de l'analyse des produits alimentaires à la suite d'une concentration dans ce secteur, comme le marché de l'analyse bactériologique et de l'environnement l'a démontré. Dans la même période, sous l'effet de l'inflation, les charges de la Société pourraient augmenter en termes de frais de personnel, de dépenses en équipement et dans d'autres domaines. Bien que la Société tente de maintenir ou d'améliorer ses marges bénéficiaires au moyen de mesures visant à améliorer sa rentabilité, aucune certitude n'existe que ses marges ne puissent pas connaître une diminution importante à l'avenir. La dégradation durable de ses marges pourrait avoir un effet négatif sur la valeur nette d'Eurofins Scientific, sur sa position financière et sur ses résultats d'exploitation, voire sur son existence.

Risques financiers

Risque de liquidité

La Société et ses filiales ont contracté divers emprunts et lignes de crédit. Pour rappel, en mars 2006, la Société a procédé à l'émission d'Obligations à Bons de Souscription et/ou d'acquisition d'Actions Remboursables (OBSAR) pour un montant nominal de 120.001.200 Euros.

Cet instrument financier se compose de deux éléments :

- 90.910 obligations émises pour une valeur nominale de 1.320 Euros chacune, remboursables en 3 tranches égales arrivant à échéance respectivement le 14 mars 2011, le 14 mars 2012 et le 14 mars 2013 ;
- par ailleurs, à chaque obligation, sont attachés 3 bons de souscription (BSAR), soit 272.730 bons au total d'une durée de vie de 7 ans arrivant à échéance le 14 mars 2013.

Les obligations issues de l'émission d'OBSAR produisent des intérêts payables trimestriellement, au taux de l'Euribor 3 mois majoré de 0,85% l'an.

Un cas d'exigibilité anticipée est un événement ou une circonstance visé aux paragraphes (a) à (c) suivants :

- (a) défaut de paiement par la Société à leur date d'exigibilité, du principal et des intérêts dus au titre de toute Obligation s'il n'est pas remédié à ce défaut par la Société dans un délai de dix (10) jours ouvrés à compter de cette date d'exigibilité ;
- (b) inexécution par la Société de toute autre obligation relative à l'emprunt obligataire, s'il n'est pas remédié à cette inexécution dans un délai de dix (10) jours ouvrés à compter de la réception par la Société de la notification écrite par le représentant de la masse des porteurs d'obligations dudit manquement ;
- (c) dans le cas où la Société ne respecterait plus l'un des engagements financiers suivants :
- le ratio de la Dette Nette consolidée sur les Capitaux Propres consolidés doit être maintenu inférieur à 1,5 à chaque date de clôture des comptes consolidés ;
- le ratio de la Dette Nette consolidée sur l'EBITDA consolidé doit être maintenu inférieur à 3,5 à chaque date de clôture des comptes consolidés.

En mai 2007, Eurofins a émis des titres supersubordonnés à durée indéterminée d'un montant nominal de 100 millions d'Euros. Les titres produisent un coupon à taux fixe de 8,081% l'an pendant les sept premières années, soit l'équivalent du taux de swap à 7 ans à la date de l'émission plus 370 points de base, et sont remboursables au pair par la société en mai 2014. Au-delà, le taux d'intérêt devient variable et la marge initiale est majorée de 250 points de base.

En juin 2010, la Société a procédé à l'émission d'Obligations à Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Remboursables (OBSAAR) pour un montant d'environ 176 M€ destinée en priorité à refinancer les Obligations émises le 14 mars 2006 (les "Obligations 2006") et permettant d'allonger la maturité moyenne de sa dette. Eurofins a racheté par anticipation une partie des Obligations 2006 pour un montant nominal de 70,3 M€. Le solde des Obligations 2006, soit 48,4 M€, sera remboursé en trois tranches égales en mars 2011, mars 2012 et mars 2013.

Les principales caractéristiques des OBSAAR 2010 sont les suivantes :

- 295.990 OBSAAR d'une valeur nominale unitaire de 594,60 € ;
- Intérêts : Euribor 3 mois + 1,75% l'an payables trimestriellement à terme échu ;
- Amortissement : en trois tranches égales les 29 juin 2015, 29 juin 2016 et 29 juin 2017 ;
- Le produit net de l'émission 2010 s'élève à 174 M€ et les coûts associés à l'opération seront amortis sur la durée des obligations ;
- A chaque Obligation est attaché 1 BSAAR, soit un total de 295.990 BSAAR, et 2 BSAAR donnent le droit

de souscrire ou acheter une action Eurofins à un prix d'exercice de 40 € ; ceci correspond à l'émission maximale potentielle de 147.995 actions, soit une dilution maximale de 1,04% du capital actuel ;

- Les Obligations sont cotées sur Euronext Paris depuis le 29 juin 2010 sous le code ISIN FR0010891770 ;
- Les 295.990 BSAAR seront cotés sur Euronext Paris à compter du 30 juin 2012 sous le code ISIN FR0010891796 (impliquant une période de suspension des droits d'exercice de deux ans), et pourront être vendus ou exercés entre le 30 juin 2012 et le 29 juin 2017.
- le ratio de la Dette Nette consolidée sur les Capitaux Propres consolidés doit être maintenu inférieur à 1,5 à chaque date de clôture des comptes consolidés ;
- le ratio de la Dette Nette consolidée sur l'EBITDA consolidé doit être maintenu inférieur à 3,5 à chaque date de clôture des comptes consolidés.

La société respecte les ratios de ses lignes de crédit les plus significatives au 30 juin 2011. Cela concerne non seulement les emprunts en OBSAAR mais aussi l'ensemble des lignes de crédit bancaire bilatérales souscrites directement par la société mère du groupe. A noter que les emprunts et lignes de crédit autres que les OBSAAR contractés par le Groupe et ses filiales sont garantis par des sûretés sur les actifs financiers et/ou par des ratios financiers, déterminés au niveau local ou consolidé. La description détaillée de l'ensemble de ces covenants n'est pas jugée utile par le Groupe dans la mesure où ils sont nombreux et ne portent pas sur des lignes de crédit significatives. De plus, la nature des clauses de défaut et d'exigibilité anticipée de ces emprunts et lignes de crédit est généralement similaire à celle des emprunts en OBSAAR, notamment en ce qui concerne les conditions de respect des ratios financiers consolidés telles qu'elles sont décrites en pages 4, 15, 81 et 133 du document de référence 2010.

A notre connaissance, le seul cas de non respect des covenants financiers dans le groupe porte sur une ligne de crédit moyen terme souscrite localement par certaines filiales aux Pays-Bas pour un montant résiduel d'environ 2,5 M€ au 30/06/2011.

Le solde des lignes de crédit concernées aux Pays-Bas est inférieur au seuil de défaut croisé des autres lignes de crédit du groupe et un éventuel cas de défaut n'aurait donc pas d'incidence sur ces dernières.

L'information détaillée concernant ces engagements donnés relatifs à la dette financière figure dans la note 3.10 de l'annexe aux comptes consolidés au 31/12/2010 établis selon les normes IFRS.

Le montant des emprunts et lignes de crédit restant dû se rapportant à ces obligations financières figure dans la note 1.25 des annexes aux comptes consolidés 2010.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. A noter dans le contexte économique actuel que la Société et ses filiales respectent les critères des lignes de crédit les plus importantes et n'anticipent à ce jour pas de risque significatif de liquidité dans un futur proche lié en particulier au non-respect de ratios financiers.

Cependant, compte tenu de la crise majeure de liquidité qui affecte l'industrie bancaire au plan international depuis fin 2008 et qui rend plus difficile voire incertain l'accès au crédit pour les entreprises, il est probable que le Groupe subisse une hausse du coût de son financement par rapport aux conditions obtenues antérieurement sur des lignes de crédit comparables à court, moyen ou long terme.

Il ne peut être exclu que le groupe ne parvienne pas à financer ses investissements futurs ni à faire face à une

quelconque de ses obligations financières au moment où celles-ci deviendraient exigibles. Ceci pourrait avoir un effet négatif sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats, voire sur son existence.

Risque de complément de prix

Comme indiqué dans la note 3.14 de l'annexe aux comptes consolidés au 31/12/2010, les dettes sur immobilisations comprennent principalement des clauses conditionnelles dans le prix à payer aux anciens actionnaires des sociétés acquises pour leur montant maximum. Du côté des écarts d'acquisition, le montant est appréhendé pour le prix maximal estimé.

Lorsque l'impact financier du dénouement des clauses de complément de prix est déterminable, il est comptabilisé au bilan consolidé du groupe. Dans les autres cas, ces clauses sont décrites dans les engagements hors bilan (Cf. note 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés au 31/12/2010).

Risque de taux d'intérêt

Dans le but de financer partiellement ses acquisitions, la Société et ses filiales ont souscrit plusieurs emprunts et lignes de crédit, dont les emprunts en OBSAAR détaillés plus haut dans la section Risque de liquidité. Ces engagements sont basés soit sur un taux d'intérêt fixe, soit sur un taux variable. Le risque de variation de certains emprunts / lignes de crédit à taux d'intérêt variable de la société mère et de certaines de ses filiales a fait l'objet d'une couverture totale ou partielle de risque de taux par divers instruments financiers (échange du taux d'intérêt variable par un taux fixe ou taux d'intérêt maximum garanti sur une durée déterminée).

Les obligations issues de l'émission d'OBSAR de mars 2006, dont la valeur nominale résiduelle est d'environ 48 M€ après le rachat anticipé de 53.251 obligations 2006 intervenu en juin 2010, produisent des intérêts trimestriels au taux de l'Euribor 3 mois majoré de 0,85% l'an.

D'autre part, les obligations issues de l'émission d'OBSAAR de juin 2010 d'une valeur nominale d'environ 176 M€ produisent des intérêts trimestriels au taux de l'Euribor 3 mois majoré de 1,75% l'an.

Le risque de taux d'intérêt au titre des obligations émises en mars 2006 et en juin 2010 a fait l'objet d'une couverture du risque de taux détaillée comme suit :

- un notionnel de 100 millions d'Euros a fait l'objet d'une couverture par échange du taux variable Euribor 3 mois avec un taux fixe de 3,8075% jusqu'en mars 2011, notionnel amortissable par tiers en mars 2011 et mars 2012 (échéance mars 2013) ;
- un notionnel initial de 100 millions d'Euros a fait l'objet d'une couverture par échange du taux variable Euribor 3 mois avec un taux fixe progressif sur chaque période trimestrielle entre le 29 décembre 2010 et le 29 juin 2017, notionnel croissant jusqu'à atteindre un montant maximum de 150.000.000 € en mars 2013 jusqu'en juin 2015, puis décroissant au-delà jusqu'à un montant minimum de 50.000.000 € en juin 2016 jusqu'en juin 2017.

Les titres supersubordonnés produisent un coupon à taux fixe de 8,081% l'an pendant les sept premières années, soit l'équivalent du taux de swap à 7 ans à la date de l'émission plus 370 points de base, et sont remboursables par la société en mai 2014. Au-delà, le taux d'intérêt devient variable (sur base Euribor 3 mois) et la marge initiale est majorée de 250 points de base.

Néanmoins, il reste d'autres lignes de crédit qui sont basées sur un taux variable, il ne peut être exclu que le taux d'intérêt concernant ces emprunts puisse augmenter dans le futur. Ceci pourrait avoir un effet négatif sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats.

Le risque théorique de la variation des taux d'intérêts sur le résultat financier consolidé est illustré à titre indicatif dans un tableau figurant dans la note 4.3 de l'annexe aux comptes consolidés au 31/12/2010.

Risque de change

Actuellement, Eurofins Scientific réalise environ 40% de ses ventes en dehors de la zone Euro. La Société continuera à exercer ses activités dans le futur au moyen de filiales établies dans d'autres pays. Dans la plupart des cas, le chiffre d'affaires, les résultats d'exploitation et certains éléments du bilan de ses filiales sont enregistrés dans la devise étrangère correspondante, sans risque de change réel. Ils sont et seront par la suite convertis en Euros pour qu'ils soient inclus dans les états financiers consolidés de la Société au taux applicable en vigueur.

La répartition des résultats d'exploitation et certains éléments du bilan en fonction des principales devises du Groupe sont indiqués dans la note 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés au 31/12/2010.

Dans le cas de risques de change réels et sérieux portant sur les ventes ou sur les coûts en devises, la Société et ses filiales ont souscrit des instruments de couverture de risque de change afin de se protéger contre les variations de taux de change. Bien que la Société entende prendre ce type de mesures à l'avenir pour amoindrir partiellement les effets de ces fluctuations et bien que l'introduction de l'Euro ait créé un lieu d'échange commercial doté d'une monnaie unique dans presque toute l'Europe, les variations des taux de change pourraient avoir un effet négatif important sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats d'exploitation, en particulier vis-à-vis de la livre sterling, des couronnes danoise, suédoise et norvégienne et du dollar US.

Le risque théorique de la variation des taux de change sur le résultat financier consolidé est illustré à titre indicatif dans un tableau figurant dans la note 4.3 de l'annexe aux comptes consolidés au 31/12/2010.

Besoins de ressources financières complémentaires

La stratégie de croissance d'Eurofins Scientific, en particulier l'acquisition de nouveaux laboratoires et de technologies pour avoir accès à des technologies complémentaires et pour développer la position de la Société sur différents continents implique une utilisation importante de capitaux. La Société estime qu'elle dispose de disponibilités internes suffisantes pour faire face à ses besoins actuels. Il ne peut pas être totalement exclu néanmoins que la Société doive réunir des fonds supplémentaires au moyen de financements privés ou publics, sous forme de financement externe, d'apport en fonds propres ou d'autres accords. Des apports complémentaires en fonds propres peuvent avoir un effet dilutif pour les actionnaires alors qu'un financement externe peut entraîner diverses limitations parmi lesquelles la capacité de la Société à distribuer des dividendes. Particulièrement au regard de la crise de liquidité qui frappe l'économie mondiale depuis le début de l'année 2008, il est également possible que les fonds nécessaires ne soient pas disponibles du tout, ne soient pas disponibles au bon moment ou le soient à des conditions inacceptables, soit auprès des marchés financiers, soit par d'autres sources de financement. Si des fonds supplémentaires venaient à manquer, alors il ne peut être exclu que la Société soit forcée de limiter l'expansion prévue de ses activités. De plus, si les activités de la Société entraînent un déficit à ce moment précis, et si des fonds supplémentaires se révélaient nécessaires pour financer ses activités, il ne peut pas

être totalement exclu que la Société ne puisse continuer ses activités opérationnelles.

Risques de variation des revenus d'exploitation

Les revenus d'exploitation dépendent de nombreux facteurs et peuvent se révéler inférieurs aux prévisions des analystes financiers ou aux résultats passés. Les revenus de la Société varient d'un trimestre à l'autre en raison d'effets de saisonnalité (l'activité est traditionnellement plus faible en début d'année), des fluctuations qui sont amenées à se poursuivre. Les résultats varient également d'un exercice à l'autre. La Société estime que ces variations de résultats peuvent être influencées par différents facteurs au sein de l'activité tels que l'acceptation des méthodes d'analyses, le changement de la structure de coûts de la Société, l'évolution des effectifs, l'accroissement de la concurrence, l'évolution des conditions de marché, la santé financière des sociétés clientes du groupe, l'évolution des législations et réglementations ainsi que l'environnement économique. Ces variations pourraient avoir un effet négatif important sur le niveau et la volatilité du cours des actions Eurofins Scientific.

Risques technologiques

Les Brevets

Tandis que la Société a élargi son périmètre d'activités et sécurisé dans la mesure du possible le développement et la mise en œuvre de ses méthodes d'analyse ainsi que la protection de sa recherche scientifique et de sa propriété intellectuelle, la réussite de la société repose toujours, entre autres facteurs, sur la protection des brevets de ses technologies et de ses méthodes d'analyse, sur la sauvegarde des secrets de l'entreprise et sur le strict respect des droits de propriété industrielle de la part de ses sous-traitants. Jusqu'à présent, la société dépose ses brevets chaque fois que cela est possible pour sauvegarder et protéger plusieurs de ses technologies et leurs utilisations sur le marché de la bio-analyse. Actuellement, les méthodes utilisées en complément de la méthode SNIF-NMR® ne sont en général pas protégées par un brevet. Si cela cessait d'être le cas, la société tenterait alors d'obtenir une licence lui permettant d'appliquer ces méthodes.

Les entreprises fondées sur des brevets technologiques déposés, comme le groupe Eurofins Scientific, sont sujettes à des problèmes légaux et factuels complexes qui peuvent donner lieu à des incertitudes sur la validité, la portée et la priorité d'un brevet particulier.

En premier lieu, il n'existe aucune garantie que les brevets pour les futures technologies du groupe Eurofins Scientific seront accordés en tout ou partie. Si un brevet n'était pas accordé, il serait alors tout à fait possible pour les concurrents d'utiliser et de copier ces technologies dont la propriété est franche de droits, à condition qu'ils possèdent les ressources et le savoir-faire nécessaires.

De plus, comme c'est le cas dans toutes procédures d'approbation, plusieurs années peuvent s'écouler avant qu'une décision ne soit prise. Le fait de déposer un brevet ne garantit pas que celui-ci sera accordé en disposant de l'étendue de la protection désirée, ni que ce brevet sera légalement défendable au fil des ans une fois accordé.

La société s'efforce d'obtenir la protection garantie par un brevet auprès des instances concernées à chaque fois qu'elle le juge nécessaire en fonction de ses inventions. Mais l'obtention de cette protection occasionne souvent des dépenses importantes et prend beaucoup de temps.

Actuellement, plusieurs demandes de brevets ont été déposées par Eurofins Scientific ou sont en préparation. À

notre connaissance, il n'existe pour l'instant aucune réclamation significative allant à l'encontre de ces demandes. Il n'existe cependant aucune certitude que des objections puissent être formulées à l'avenir. Il n'existe aucune garantie que les brevets déposés passeront le processus de vérification avec succès. Il existe un risque que les brevets déposés par la société soient sujets à des controverses et que le processus de vérification se termine par une décision négative. Cela pourrait porter préjudice à la position financière, à la valeur nette et aux résultats d'exploitation de la société.

Néanmoins, il n'existe pas non plus de garanties qu'un brevet accordé à la société et légalement valide ne puisse jamais être récusé. Bien que la société considère cela comme très improbable, il n'en reste pas moins que l'invalidation ou la restriction de ses brevets (autorisés) auraient un effet négatif sur ses activités.

La protection des technologies de la société par des brevets, est limitée dans le temps. Par exemple, en 2002/2003, le brevet sur lequel s'appuie la technologie isotopique actuelle SNIF-NMR est passé dans le domaine public. Néanmoins, dans la mesure où la société a sérieusement diversifié ses applications et ses technologies et compte tenu du "ticket d'entrée" colossal que représente notamment la constitution d'une base de données comprenant plusieurs milliers d'échantillons de référence nécessaires à l'application des méthodes d'analyse brevetées, le Groupe pense avoir une bonne chance de rester l'un des leaders sur le marché en ce qui concerne les applications industrielles de la technologie SNIF-NMR, et cela, même après l'expiration de son brevet.

De plus, il ne faut pas écarter la possibilité que certains droits d'exploitation de brevets ne soient pas identifiés dans le futur, ce qui compromettrait sérieusement les activités de la société. Par exemple, on ne peut pas garantir que la recherche effectuée par le groupe et ses avocats ait vraiment couvert la totalité des brevets et des demandes de brevets existants sur le sujet. De même, il est possible que des concurrents développent des procédés technologiques que la société aimerait utiliser, mais qu'elle ne puisse obtenir de licence ou les droits pour les utiliser. La société est consciente et l'a toujours été, que ses brevets peuvent être violés ou ses technologies copiées de nombreuses façons mais vu l'impact mineur de ces activités sur les marchés de la société et les coûts associés, la durée et l'incertitude liés aux actions en justice, la société n'a pas jugé nécessaire d'entreprendre des démarches en ce sens. On ne doit cependant pas écarter la possibilité que ces violations et ces copies puissent avoir à l'avenir un impact négatif plus important sur les activités de la société.

Violation des droits de propriété

La législation sur la propriété industrielle permet de poursuivre en justice les violations de brevets afin d'obtenir réparation et des dommages compensatoires. Des compensations proportionnelles peuvent être réclamées en justice en se basant sur des dépôts de brevets publiés. On peut empêcher les concurrents d'utiliser une technologie brevetée en se fondant sur un jugement exécutoire.

Il peut aussi devenir nécessaire d'entreprendre une action légale contre un tiers qui transgresse les brevets (autorisés) de la société ou ceux que la société se verra accordés dans le futur, et de se défendre contre des poursuites engagées par des tiers. De plus, si un brevet partiellement ou complètement valide détenu par un tiers ou un brevet sujet à une procédure d'opposition ou d'invalidité nationale fait l'objet d'une procédure de justice intentée par un tiers contre la société, et si le tribunal donne tort à cette dernière, la cour peut interdire de nouvelles utilisations de la méthode en question, et accorder à la partie adverse des dommages et intérêts. En outre, le groupe pourrait être plaignant dans une affaire se rapportant à ses propres brevets et ne pas

gagner ou du moins pas autant qu'il le prévoyait. Dans ce cas, par exemple, la partie adverse pourrait mettre sur le marché des technologies concurrentielles et ainsi porter préjudice aux activités, aux valeurs nettes, à la position financière et aux résultats d'exploitation de la société. De tels litiges peuvent se prolonger pendant une longue période et mobiliser le personnel de la société et son potentiel financier.

Ni Eurofins Scientific, ni ses avocats ne peuvent garantir qu'il n'existe aucune possibilité que des tiers aient des droits sur un brevet, ce qui pourrait alors nuire aux affaires d'Eurofins Scientific. De plus, il est possible qu'un tribunal national interprète différemment la portée de la protection offerte par le brevet d'un adversaire qu'Eurofins Scientific et ses avocats. Cela pourrait résulter en une accusation de transgression pour Eurofins Scientific ou l'un de ses partenaires même si Eurofins Scientific et ses avocats spécialisés en faisaient une analyse différente.

Licences et Contrats de Recherches

L'activité de la société implique d'entrer en possession de licences, d'obtenir des collaborations avec des tiers en rapport avec le développement de ses technologies et avec ses produits, à la fois en tant que concédant de licence et en tant qu'utilisateur d'une licence. Il n'existe pas de garantie que la société pourra négocier des licences commercialement intéressantes, ou d'autres accords nécessaires pour l'exploitation future de ses technologies et de ses produits ; ni même que ses licences ou ses autres accords aient un impact bénéfique sur la Société. De plus, il ne peut pas être non plus garanti que les partenaires de la Société ne cherchent pas à posséder ou à développer de nouvelles technologies ou de nouveaux produits, soit en collaboration avec d'autres soit pour leur propre compte. La société accorde généralement ses licences pour une durée déterminée et il est possible de résilier l'accord avant le terme dans certaines circonstances qui ne sont pas toujours sous le contrôle de la société. On ne peut pas savoir avec certitude si les accords de licences qui expirent ou qui sont résiliés ou encore qui ne sont pas renouvelés peuvent avoir un impact négatif sur les affaires, la position financière, les résultats d'exploitation et sur les activités commerciales de la société.

Information confidentielle

Eurofins Scientific a passé des accords de confidentialité avec nombre de ses clients consistant à ne pas révéler les résultats de ses analyses. En cas de rupture de ces accords, le groupe pourrait faire l'objet de pénalités financières.

Néanmoins, il est impossible d'écartier totalement le préjudice encouru par le Groupe en cas de fuite d'informations confidentielles vers des éléments extérieurs.

Les nouveaux membres du personnel doivent s'engager par contrat à ne pas révéler toute donnée technologique ou tout résultat d'analyse. L'accès à la base de données est limité à un nombre restreint de personnes. Les employés qui occupent des postes clefs sont liés contractuellement à des clauses de non-concurrence actives après la fin de leur contrat, dans les pays où cet usage est pratiqué et autorisé par la loi. Il est réconfortant de constater qu'une fuite d'information hors de nos murs aurait un impact limité en raison de l'évolution constante de la technologie utilisée par Eurofins Scientific.

Évolution de la Technologie et dépendance vis-à-vis de l'évolution de la demande

Le marché des tests bio-analytiques (analyses alimentaire, pharmaceutique, cosmétique, et chimique) est tributaire de l'évolution technologique constante, des changements dans les besoins de la clientèle et de l'évolution des normes

techniques. Pour limiter les risques relatifs au développement de nouvelles analyses, le groupe reste constamment à l'affût des nouveaux développements technologiques et a lancé des projets en association avec des universités et des centres de recherches scientifiques d'avant-garde. Cependant, on ne peut écarter le danger de voir des innovations technologiques rendre obsolète une partie des analyses pratiquées actuellement par Eurofins Scientific. De plus, les évolutions technologiques sont de plus en plus reconnues et acceptées par une grande partie du marché ; cela pourrait entraîner, si nous ne suivions pas cette évolution, une perte graduelle de l'acceptation de nos produits et de nos services actuels.

La réussite financière de notre groupe dépend de notre aptitude à maintenir une position technologique de tout premier plan et de satisfaire l'accroissement des besoins de notre clientèle. Si la société n'y parvenait pas, entièrement ou en partie, un impact négatif sur son activité, sa valeur nette, sa position financière et ses résultats d'exploitation pourrait en résulter.

Projets de recherche et développement (R&D) : risques d'échec

Dans le passé, Eurofins Scientific a participé à de nombreux projets de R&D. Actuellement, plusieurs projets de R&D sont en cours, certains en interne et d'autres en collaboration, notamment avec l'Union Européenne. Dans le passé, la majorité des projets de recherche entrepris par la société se sont révélés fructueux et ont permis la mise au point de nouveaux outils d'analyse. Cependant, de par leur nature même, les investissements dans la recherche et le développement présentent un risque. Nous ne pouvons être certains que des projets de recherche actuels ou futurs déboucheront sur la mise au point de nouveaux procédés analytiques, ni même que nous réussissions à produire ou à vendre ceux-ci. De plus, il n'existe aucune garantie que ces projets de R&D passent avec succès les différentes phases de développement et qu'ils obtiennent les approbations nécessaires. On ne peut jamais être certain que des investissements massifs dans des projets de R&D permettront la mise au point d'un produit commercialisable doté des approbations nécessaires. D'autre part, la rentabilité des investissements en termes de bénéfices sur les ventes n'est réalisée, dans une certaine mesure, qu'à long terme. Ces deux facteurs ouvrent la porte à la possibilité d'un impact négatif sur les bénéfices et la position financière du groupe.

Risques industriels

Destruction partielle ou totale de la base de données de tests analytiques

Eurofins surveille, exploite et développe plusieurs bases de données contenant des informations relatives à la quasi-totalité de sa gamme de tests analytiques disponibles, ainsi que d'autres données telles que des empreintes (isotopiques ou obtenues par d'autres formes d'analyses) des produits analysés par Eurofins Scientific et qui font partie intégrante de son avance technologique. Leur destruction causerait un grand préjudice à la société. Afin de limiter les risques de destruction complète ou partielle, les principales bases de données sont conservées dans les sites du groupe qui sont généralement protégés par un système d'alarme relié à un système central de surveillance. Pour plus de sécurité, la société effectue régulièrement des copies de sauvegarde de ses bases de données qui sont ensuite conservées à l'extérieur des sites.

Risques de Contamination

Eurofins Scientific utilise des solvants et des produits chimiques stockés généralement dans des endroits spécifiques. Après utilisation, ces produits sont récupérés par des entreprises spécialisées. En cas d'erreur, d'accident ou d'incendie, une contamination de l'environnement ou des employés n'est pas à exclure. Cependant le risque est faible, vu les petites quantités de produit utilisées. Néanmoins, en cas de contamination importante de l'environnement, la responsabilité du groupe serait fortement engagée, ce qui ne manquerait pas d'affecter son image et sa réputation.

Responsabilité civile professionnelle / Assurances

Les activités d'Eurofins Scientific comportent le risque potentiel important de dommages dans l'éventualité d'une erreur d'analyse dans la mesure où la Société et ses filiales ne vérifient pas seulement l'authenticité du produit analysé mais entreprennent de détecter la présence d'éléments dangereux (pathogènes, pesticides, amiante, mycotoxines, dioxines, furannes, substances toxiques, etc.). En outre, ces certificats d'authentification peuvent être utilisés par ses clients dans leurs activités de marketing. Dans le cas d'un rappel de produits, de dommages ou d'atteintes à la santé directement liés à une erreur d'analyse ou d'un acte de négligence, la responsabilité d'Eurofins Scientific serait potentiellement engagée.

De plus, la Société a mis en place des programmes d'assurance qualité et de formation de son personnel pour prévenir les erreurs dans ses laboratoires mais les risques d'erreurs humaines ou accidentelles ne peuvent être complètement éliminés.

Néanmoins, le contrat de service signé avec Eurofins Scientific pour l'analyse de produits mentionne généralement que la responsabilité de la société peut uniquement être engagée pour des dommages causés par des produits directement analysés par Eurofins Scientific. La société pense que ces clauses lorsqu'elles sont applicables de par la loi limitent les risques de façon significative en cas d'erreur dans les analyses.

Cela fait partie de la politique de gestion de la Société de disposer de polices d'assurance responsabilité civile professionnelle, responsabilité civile vis-à-vis des tiers, assurances dommages et d'autres assurances nécessaires à ses activités. Concernant la responsabilité civile professionnelle en particulier, les filiales opérationnelles du groupe souscrivent généralement une police d'assurance spécifique conforme aux règles et obligations applicables dans leur pays. En complément de ces contrats d'assurance souscrits localement, la société mère du groupe a souscrit plusieurs lignes de polices d'assurance dites « Umbrella », qui interviennent (sous réserve de certaines conditions et restrictions) en différence de conditions et/ou de limites avec les polices locales. Pour des raisons de confidentialité, aucune limite n'est révélée par le Groupe.

Dans le cadre de sa politique globale d'assurance, le groupe a souscrit les polices d'assurance suivantes :

Tous Risques Sauf – Multirisques professionnelle

Les différentes filiales du Groupe ont souscrit des polices d'assurance Multirisques professionnelle conformément aux réglementations et pratiques locales. Ces contrats ont principalement pour objet de couvrir la Société des conséquences pécuniaires en cas de sinistre sur ses installations au titre :

- des dommages aux biens ;
- de la perte d'exploitation qui pourrait en résulter.

Responsabilité civile des mandataires sociaux / assurance homme-clé

L'objet de l'assurance Responsabilité civile des mandataires sociaux consiste à indemniser les mandataires sociaux de la société en cas de dommages civils, soit à titre personnel soit conjointement avec la société, suite à un litige lié à une faute professionnelle, réelle ou présumée, qui aurait été réalisée dans le cadre des fonctions de mandataire social. Les assurés sont les suivants :

- les mandataires sociaux de la société et les mandataires sociaux des entreprises liées ;
- les cadres dirigeants de la société et ceux des entreprises liées comme le Directeur Financier du Groupe, le Directeur Financier de la Société, les principaux cadres dirigeants opérationnels et scientifiques ;
- au cas par cas, d'autres membres de l'encadrement supérieur de la société et des entreprises liées.

Cette couverture est soumise à diverses restrictions usuelles pour ce type de contrats.

D'autre part, la société a souscrit une police d'assurance homme-clé en cas de décès de Monsieur Gilles Martin pour un montant de garanties de 5,5 millions d'euros.

Le montant total des primes d'assurance (tous risques confondus) du groupe Eurofins s'est élevé à 4.310 K€ au titre de l'exercice 2010.

Le programme de polices d'assurance du groupe Eurofins est la somme de contrats souscrits localement directement par les filiales du groupe (assurances dommages, perte d'exploitation, RC voire RCMS) et/ou par la société mère du groupe selon la nature des risques. A titre d'exemple, les montants des garanties en assurance dommages n'ont de sens que relativement à la taille des sites assurés localement et à la valeur de leurs actifs.

Eurofins Scientific estime qu'elle dispose d'une couverture suffisante et qu'à l'exception de dommages catastrophiques, ses polices d'assurance et ce qu'elles couvrent offrent une protection suffisante pour les exigences actuelles de la société. Jusqu'à maintenant, la responsabilité d'Eurofins Scientific n'a été que très rarement engagée. Cependant, elle ne peut pas garantir qu'aucune demande de dommages et intérêts ne sera jamais déposée contre la Société à l'avenir, que la couverture des assurances sera suffisante dans tous les cas et que la Société n'aura pas à subir des pertes causées par des faits situés au-delà des limites de la couverture dont elle dispose. Ceci pourrait avoir des effets négatifs sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats d'exploitation. De plus, des erreurs d'analyse importantes auraient immanquablement un effet négatif sur l'image et la réputation de la Société.

Autres risques

Risques fiscaux

La Société estime que ses déclarations fiscales, qui ont été effectuées en coopération avec des conseils fiscalistes et experts-comptables sont exactes et complètes et qu'elle a constitué les provisions adéquates. Par conséquent, dans l'éventualité d'une inspection fiscale externe, la Société ne s'attend pas à des modifications importantes de ses avis d'imposition ni à des charges fiscales supplémentaires. Néanmoins, la Société peut avoir des impôts supplémentaires à payer si les services fiscaux ont une interprétation différente des faits. Ceci pourrait avoir des effets négatifs sur la trésorerie à court terme de la Société et par conséquent sur sa valeur nette, sa position financière et sur ses résultats d'exploitation.

Risques de litiges

Plusieurs filiales de la Société sont actuellement impliquées dans des contentieux ou procédures judiciaires. En particulier, le Groupe conteste une demande d'indemnisation significative aux Etats-Unis qu'elle juge non fondée : la responsabilité du Groupe n'est pas établie et les dommages dont les tiers prétendent souffrir ne sont ni avérés ni quantifiés. En l'état des informations connues, le Groupe estime qu'il est peu probable que les procédures actuellement en cours puissent avoir un impact défavorable significatif sur les états financiers consolidés autres que ceux mentionnés en Note 3.16.

En 2009, Eurofins a communiqué certains développements relatifs à une procédure judiciaire en cours contre la société BioAlliance Pharma SA et le Dr. Gilles Avenard (Directeur général de BioAlliance et administrateur de Viralliance) en vue d'obtenir la rescission du contrat conclu avec BioAlliance Pharma et demandé des dommages et intérêts entre autres pour l'accord de sous-licence conclu avec une tierce partie en règlement d'un litige aux Etats-Unis pour violation des droits de propriété intellectuelle. Le 12 octobre 2010, la cour de justice américaine en charge du dossier s'est déclarée non compétente pour juger cette procédure judiciaire. En conséquence, la société Eurofins a décidé de porter la plainte devant les tribunaux français. Par ailleurs, trois filiales d'Eurofins aux Etats-Unis ont été poursuivies en retour en France mais la Direction estime que les plaintes formulées à son encontre sont infondées. A noter que l'ensemble des coûts engagés à ce jour a été payé ou provisionné, le Groupe par conséquent se retrouve dans une position neutre en termes de coûts. La direction d'Eurofins est optimiste sur l'issue positive de ces procès bien qu'il n'existe aucune certitude en la matière.

Les litiges, autres que ceux mentionnés ci-dessus, se produisant de manière épisodique tels que des procès au sujet de salariés en cours devant les prud'hommes dans différents pays, sont considérés de la même manière par la Société et ses avocats comme n'étant pas significatifs.

Des clients ou des tiers peuvent poursuivre Eurofins Scientific dans l'éventualité d'une erreur d'analyse, qu'elle soit réelle ou présumée. En conséquence de quoi, la Société a souscrit à des assurances couvrant la responsabilité civile professionnelle dans le Monde Entier (voir paragraphe - Responsabilité civile professionnelle / Assurances ci-dessus). Néanmoins, il n'est pas certain que la couverture offerte par ces assurances soit suffisante dans l'éventualité d'une plainte importante.

Risques de grèves et de litiges avec le personnel

Des grèves et des litiges avec le personnel peuvent augmenter les frais de main d'œuvre de la Société ou conduire à d'autres perturbations dans certains laboratoires du Groupe et par conséquent pénaliser la production, la livraison des résultats d'analyses aux clients et grever finalement les résultats de la Société. Ces risques peuvent comporter un coût correspondant à l'ampleur de ces perturbations comme par exemple les frais juridiques. Néanmoins, la Société pense qu'il est probable que ces grèves ou ces litiges se produisent uniquement dans des zones régionales limitées au même moment.

Dépendance par rapport aux personnes occupant des positions clefs et au personnel qualifié

La réussite du Groupe Eurofins Scientific dépend en grande partie de la contribution continue de son conseil d'administration, de son comité exécutif et en particulier de M. Gilles Martin, d'autres membres du conseil d'administration et des équipes de chercheurs de la société. Le départ d'un ou de plusieurs membres de la direction, de directeurs de sites clés ou de responsables pays ou encore d'employés hautement qualifiés pourrait avoir un

effet négatif sur les activités et sur la réputation de la Société. Si un ou plusieurs des membres de son conseil ou si des employés qualifiés et expérimentés quittaient l'entreprise, il n'existe aucune garantie que celle-ci serait capable de recruter des cadres ou des employés compétents pour assurer la continuité de ses activités dans leur forme actuelle dans les délais appropriés. Néanmoins, les responsabilités et les compétences sont distribuées sur l'ensemble de la Société et reposent sur plusieurs dirigeants et personnes-clefs. De plus, Eurofins Scientific a mis en place depuis 1997 plusieurs plans d'options sur actions afin de favoriser une certaine stabilité de ses structures dirigeantes et fidéliser ses employés qualifiés.

La réussite financière de la société dépend également de ses capacités à acquérir, former et fournir des emplois à long terme à ses salariés qualifiés dans le cadre de l'expansion prévue de ses activités commerciales. Dans cette optique, les équipes commerciales et distribution, marketing et développement technologique en particulier doivent être renforcées. La Société estime qu'elle devra faire face à une augmentation de la concurrence dans le domaine du recrutement de salariés qualifiés. En particulier aux Etats-Unis, où le taux de chômage est extrêmement bas, il existe une très forte concurrence dans ce domaine. Dans l'éventualité où la Société échouerait à acquérir ou retenir un nombre suffisamment important d'employés qualifiés, il pourrait en résulter un impact négatif sur sa valeur nette, sa position financière et ses résultats d'exploitation. Néanmoins, la Société pense que les mesures de plans d'options de souscription d'actions, et de systèmes de bonus qu'elle a mises en place pour ses cadres et l'attrait des missions dans un Groupe en forte croissance représentent un moyen suffisamment efficace permettant d'attirer de nouveaux salariés à fort potentiel.

Organisation de la Société

Le développement de la société ces dernières années a été caractérisé par une forte croissance. Celle-ci a entraîné un besoin de capacités de gestion et des ressources plus importantes. Dans le passé, l'entreprise a été capable d'adapter ses structures et son organisation de façon adéquate pour répondre à ces besoins. Utilisant sa gamme de produits et de services existante, la Société envisage de développer ses activités commerciales. Cette croissance en termes de volume d'affaires nécessitera une augmentation des ventes et de la distribution, de ses processus administratifs internes (par exemple, la mise en place d'une comptabilité analytique) et de son personnel. La Société entreprend les efforts nécessaires pour renforcer les effectifs et ses structures commerciales afin d'accompagner le développement de ses activités. Néanmoins, il ne peut être garanti que ces mesures seront suffisantes pour répondre à l'accroissement des besoins suscités par une forte croissance. Il existe également un risque que les efforts entrepris dans ce sens feront peser une demande plus importante sur les ressources de la Société et que cela conduise à une limitation des activités actuelles. Ceci pourrait avoir un effet négatif sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats d'exploitation.

Risque de liquidité et de volatilité des cours du marché des actions en France

Les actions de la Société sont cotées sur les bourses de Paris depuis le 25 octobre 1997.

Le nombre d'actions composant le flottant détenu par le public, les modifications des résultats d'exploitation de la société, les résultats de ses concurrents, les changements de la situation générale du marché de la bio-analyse, le contexte économique en général et les marchés financiers pourraient entraîner d'importantes fluctuations du cours des actions. En général, les marchés financiers ont connu d'importantes fluctuations en termes de cours et de volume et particulièrement ces deux dernières années. Sans pren-

dre en considération les résultats de la Société ou sa position financière, ces fluctuations pourraient continuer d'avoir un effet négatif sur le cours des actions de la Société à l'avenir.

Les résultats futurs pourraient être significativement plus élevés ou plus faibles que ceux envisagés du fait des tendances de la demande dans l'environnement économique, d'une transformation de la structure des consommateurs ou de faits internes à la société (par ex. échec dans le développement des produits actuels, etc.).

Fiabilité des opinions et des prévisions

Toutes les hypothèses, opinions et attentes qui ne représentent pas des faits basés sur des événements s'étant réellement produits, sont expressément des opinions et des prévisions de la direction de la Société. Les opinions et les prévisions sont les déclarations qui incluent des expressions comme "planifie", "attend", "croit", "estime", "pense que", "dans l'état actuel des connaissances" et toutes formulations similaires. Ce type de déclarations reflète l'opinion de la direction concernant des événements futurs potentiels qui sont de par leur nature incertains et donc, sujets à un risque. Les événements réels et les faits peuvent être significativement différents des attentes du fait d'une grande diversité de facteurs. La Société se réserve le droit d'actualiser ses opinions et ses prévisions quand elle le juge possible et approprié.

Concentration de l'actionnariat actuel, dépendance vis-à-vis des actionnaires principaux, double droit de vote et ventes futures de parts

Les actionnaires actuels Gilles Martin et sa famille et Yves-Loïc Martin détiennent ensemble ou via la holding Analytical Bioventures SCA* un total représentant au 30 juin 2011 45,72% du capital de la Société et 52,34% des droits de vote. Le flottant s'élève à 54,28% du capital de la Société et 47,66% des droits de vote.

Du fait de la concentration de l'actionnariat, les actionnaires actuels, Gilles Martin et sa famille, Yves-Loïc Martin et Analytical Bioventures SCA occupent une position leur permettant de contrôler conjointement la prise de décisions stratégiques importantes qui exigent l'accord des actionnaires, sans avoir à prendre en considération les votes d'autres actionnaires. Dans une société de droit français comme Eurofins Scientific, ce principe s'applique d'autant plus du fait du droit de vote double des actionnaires à long terme. Ceci pourrait avoir une influence sur le développement de la société ou sa capitalisation boursière.

* voir également :

- Rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 1^{er} juin 2011 : par. 1.1.c) – « Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique » ;
- Renseignements de caractère général concernant le capital : par. 3.2. infra., notamment par. 3.2.6. Pacte d'actionnaires / nantissement d'actions EUROFINS SCIENTIFIC.

2.2 Faits exceptionnels et litiges

A l'exception des contentieux en cours indiqués au paragraphe « Risques de litiges », il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou de la rentabilité de la Société et du Groupe.

Attestation du responsable du rapport financier semestriel

J'atteste que, à ma connaissance les comptes consolidés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Gilles MARTIN
Président Directeur Général

Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit, membre inscrit à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles
Représenté par M. Yves Pelle, associé
Espace Viarme
34, place Viarme
44000 Nantes
Nommé le 18 mai 2006
Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

HLP Audit, membre inscrit à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Rennes
Représenté par M. Jacques Le Pomellec, associé
4, rue Amédée Ménard
44300 Nantes
Nommé le 23 avril 2003 – mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 13 mai 2009
Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Commissaires aux comptes suppléants

Mme Claudine Prigent Pierre, membre inscrit à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Rennes
40, boulevard de la Tour d'Auvergne
35000 Rennes
Nommée le 18 mai 2006
Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

M. Bernard Guibert, membre inscrit à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Rennes
4, rue Amédée Ménard
44300 Nantes
Nommé le 13 mai 2009
Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

PricewaterhouseCoopers Audit
34, place Viarme
BP 90928
44009 Nantes Cedex 1
Tel +33 (0)2 51 84 36 36
Fax +33 (0)2 51 84 06 22

HLP Audit
4, rue Amédée Ménard
BP 32532
44325 Nantes Cedex 3
Tel +33 (0)2 40 37 00 34
Fax +33 (0)2 40 37 00 44

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE
SEMESTRIELLE COUVRANT LA PERIODE DU 1er JANVIER AU 30 JUIN 2011**

Aux actionnaires

EUROFINS SCIENTIFIC SE
Rue Pierre Adolphe Bobierre
Boîte postale 42301
44323 NANTES CEDEX 3

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société EUROFINS SCIENTIFIC SE, relatifs à la période du 1er janvier 2011 au 30 juin 2011, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

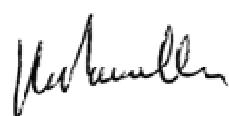
Fait à Rennes et Nantes le 26 août 2011
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Yves PELLE

HLP Audit



Jacques LE POMELLEC